

République du Sénégal  
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'HABITAT, DE LA  
CONSTRUCTION ET DE L'HYDRAULIQUE

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE  
L'ASSAINISSEMENT



Région de **ZIGUINCHOR**

**PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET  
D'ASSAINISSEMENT-PLHA**

*Communauté rurale OULAMPANE  
(Version finale)*

**JUILLET 2010**

Ce document est réalisé sur financement de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) dans le cadre de son appui au Gouvernement du Sénégal



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE



# USAID/PEPAM Millennium Water and Sanitation Program

## *Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire*

Cooperative Agreement No 685-A-00-09-00006-00

[Accord de coopération n°685-A-00-09-00006-00](#)

**PREPARED FOR / PRÉPARÉ À L'ATTENTION DE**

Agathe Sector  
Agreement Officer's Representative  
Office of Economic Growth  
USAID/Senegal  
Route des Almadies  
Almadies  
BP 49  
Dakar, Senegal

Prepared by / Préparé par

RTI International  
3040 Cornwallis Road  
Post Office Box 12194  
Research Triangle Park, NC 27709-2194  
Phone: 919.541.6000

<http://www.rti.org>

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>FICHE DE SYNTHESE PLHA.....</b>	<b>5</b>
<b>I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ RURALE .....</b>	<b>6</b>
1.1. CARACTERISTIQUES GENERALES .....	6
1.1.1. <i>Situation géographique</i> .....	6
1.1.2. <i>Climat</i> .....	7
1.2. DEMOGRAPHIE.....	7
1.2.1. <i>Populations</i> .....	7
1.2.2. <i>Localités</i> .....	7
1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES .....	8
1.3.1. <i>L'agriculture</i> .....	8
<b>1.3.2. L'ELEVAGE.....</b>	<b>9</b>
1.3.3. <i>Pêche</i> .....	10
1.3.4. <i>Le commerce</i> .....	10
1.4. INFRASTRUCTURES DE BASE (AUTRES QUE CELLES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT).....	10
1.4.1. <i>L'éducation</i> .....	10
1.4.2. <i>La santé</i> .....	14
1.4.3. <i>Electricité</i> .....	15
1.5. ACTEURS DE DEVELOPPEMENT DANS LA CR .....	16
1.5.1. <i>Les organisations communautaires de base</i> .....	16
1.5.2. <i>Les organismes d'appui au développement (ONG, Projet ou Programme de l'Etat)</i> .....	17
<b>II. BILAN DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE.....</b>	<b>18</b>
2.1. RESSOURCES EN EAU.....	18
2.1.1. <i>Eaux de surface</i> .....	18
2.1.2. <i>Eaux souterraines</i> .....	19
2.2. SYNTHÈSE D'INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU .....	19
2.2.1. <i>Réseaux AEP</i> .....	19
2.2.2. <i>Puits modernes et PMH</i> .....	20
2.3. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGES DOMESTIQUES.....	21
2.3.1. <i>Taux d'accès</i> .....	21
2.3.2. <i>Taux de desserte</i> .....	22
<b>2.4. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGERS PRODUCTIFS ET LES BESOINS COMMUNAUTAIRES.....</b>	<b>23</b>
2.4.1. <i>Agriculture</i> .....	23
2.4.2. <i>Elevage</i> .....	23
2.4.3. <i>Infrastructures scolaires et sanitaires</i> .....	23
<b>III. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>25</b>
3.1. SYNTHÈSE DES INVENTAIRES D'INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT .....	25
3.1.1. <i>Assainissement collectif</i> .....	25
3.1.2. <i>Assainissement individuel</i> .....	25
3.2. ACCES A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL.....	26
3.3. ACCES A L'ASSAINISSEMENT POUR LES SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	26
<b>IV. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE .....</b>	<b>27</b>
4.1. OBJECTIFS POUR 2015 .....	27
4.1.1. <i>Eau potable</i> .....	27
4.1.2. <i>Assainissement</i> .....	27
<b>V. RESULTATS ATTENDUS EN 2015.....</b>	<b>27</b>
5 1. EAU POTABLE.....	27

5.2. ASSAINISSEMENT .....	28
6.1. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE .....	28
6.2. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT .....	29
6.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	41
6.3.1. IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable .....	41
6.3.2. IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement .....	42
6.3.3. Etudes et activités spécifiques .....	42
<b>VII. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT .....</b>	<b>43</b>
7.1. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE .....	43
7.2. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT .....	43
7.3. COMPOSANTE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	44
7.4. RECAPITULATIF ET PLAN DE FINANCEMENT .....	44
<b>VIII. PLAN D'ACTION TRIENNAL .....</b>	<b>45</b>
8.1. PROJETS EN COURS D'EXECUTION .....	45
<b>ANNEXE .....</b>	<b>47</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>AB</b>	Abreuvoir
<b>AEV</b>	Adduction d'Eau Village
<b>AEMV</b>	Adduction d'Eau Multi village
<b>AEP</b>	Approvisionnement en Eau Potable
<b>APS</b>	Avant Projet Sommaire
<b>ASUFOR</b>	Association des Usagers de Forage
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BALP</b>	Bac à laver puisard
<b>BC</b>	Branchement Communautaire (à l'eau potable)
<b>BE</b>	Bureau d'étude
<b>BF</b>	Borne fontaine
<b>BP</b>	Branchement particulier
<b>BPF</b>	Brigade des puits et forages
<b>CPJ</b>	Capacité de Production journalière (d'un système d'exhaure en m <sup>3</sup> /j)
<b>CR</b>	Communauté rurale
<b>DRH</b>	Division Régionale de l'Hydraulique
<b>EAB</b>	Equivalent Abreuvoir
<b>ECP</b>	Ecole primaire
<b>E&amp;C</b>	(Service d') Etude technique et de contrôle
<b>EPE</b>	Equivalent point d'eau
<b>EPI</b>	Electropompe immergée
<b>F&amp;T</b>	Fournitures et travaux
<b>FV</b>	Forage villageois (équipé de PMH)
<b>GE</b>	Groupe électrogène
<b>I&amp;D</b>	(Provisions pour) Imprévus et divers
<b>IEC</b>	Information- Education- Communication
<b>BT</b>	(Réseau électrique) Basse tension
<b>LFE</b>	Latrines à fosse étanche
<b>LFV</b>	Latrines à fosse ventilée
<b>LMT</b>	Ligne à moyenne tension (SENELEC)
<b>LTR</b>	Latrines traditionnelles
<b>MTH</b>	Moteur thermique
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PAV</b>	Pompe d'exhaure à axe vertical
<b>PEM</b>	Point d'eau moderne d'accès à l'eau potable (BF, BP, PO, PM ou FV)
<b>PLHA</b>	Plan local d'hydraulique et d'assainissement
<b>PEPAM</b>	Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire
<b>PM</b>	Puits moderne protégé avec ou sans PMH
<b>PMH</b>	pompe à motricité humaine
<b>PO</b>	potence à charrette
<b>PS</b>	Poste de santé
<b>RGPH III</b>	Recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal
<b>SIG</b>	Système d'information géographique
<b>TCM</b>	Toilette à chasse manuelle
<b>UBT</b>	Unité de bétail tropical
<b>USAID</b>	Agence américain pour le développement international

## Fiche de synthèse PLHA

Communauté rurale

**OULAMPANE**

Données de base

### **Population**

- Population 2003 : 16 958 (RGPH III)
- Taux de croissance : 0,95 % (RGPH III)
- Population 2010 : 18 093 (Projection)
- Population 2015 : 18 952 (Projection)

### **Accès à l'eau potable et à l'assainissement en 2010**

- Taux d'accès à l'eau potable : 95,74 %
- Taux de desserte en eau potable : 55,74 %
- Taux d'accès à l'assainissement : 0,7% (État des lieux 2004, 17%)

Objectifs

### **Objectifs globaux**

- Réalisation des objectifs des populations (Objectifs du PLD)
- Accès à l'eau potable et l'assainissement pour toute la population de la CR

### **Objectifs spécifiques pour 2015**

- Taux d'accès à l'eau potable : 100 % (minimum)
- Taux d'accès à l'assainissement : 50,35 % (Minimum)

Résultats à atteindre en 2015 18 952 personnes avec accès adéquat à l'eau potable (minimum)  
9 560 personnes avec succès adéquat à l'assainissement (minimum)  
28 infrastructures avec assainissement adéquat

Composantes et activités

### **1. Développement des infrastructures d'eau potable**

- Réhabilitation, équipement du forage de Oulampane et extension réseau
- Réhabilitation forage de Kandiadiou, équipement, construction CE et extension réseau
- Construction nouvelle AEMV à Balankine Nord
- Construction nouvelle AEMV à Boukekoum
- Construction nouvelle AEMV à Diango
- Construction nouvelle AEMV à Owel Kalir
- Construction mini forage à Kafounda
- Etudes d'exécution et contrôle des travaux

### **2. Développement des infrastructures d'assainissement**

- Construction de 1302 systèmes d'assainissement individuels
- Construction de 16 édicules publics
- Etudes d'exécution et contrôle des travaux

### **3. Mesures d'accompagnement**

- IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable
- IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement
- Etudes et activités spécifiques

**Coût et plan de financement Coût du programme : 2 156 623 000 FCFA HT, dont**

- Infrastructures d'eau potable : 1 611 599 000 FCFA (74,72 %)
- Infrastructures d'assainissement : 416 724 000 FCFA (19,32 %)
- Mesures d'accompagnement : 128 300 000 FCFA (5,95 %)

### **Plan de financement :**

- Communauté rurale et populations : 41 672 400 FCFA (1,93 %)
- Partenaires au développement : 2 114 950 600 FCFA (98,06 %)

# I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ RURALE

## 1.1. Caractéristiques générales

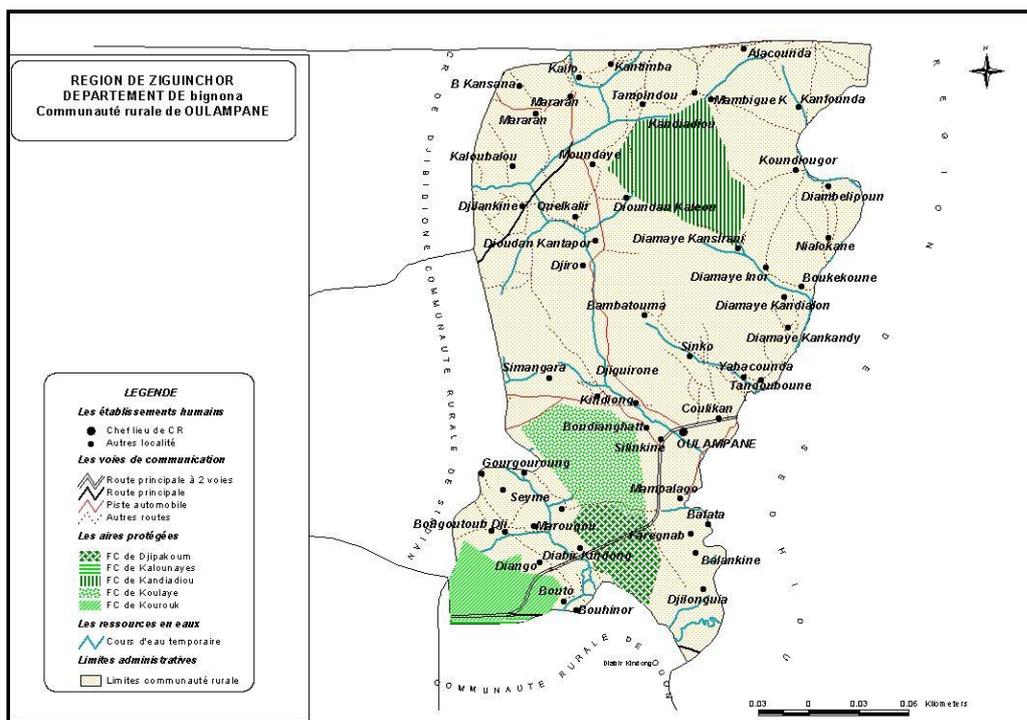
### 1.1.1. Situation géographique

La Communauté Rurale de Oulampane est située à l'extrémité nord-est du département de Bignona, dans l'arrondissement de Sindian. Elle couvre une superficie de 606 km<sup>2</sup>, soit 38,68% de la superficie totale de l'arrondissement. Elle est limitée :

- au nord par la République de Gambie, avec laquelle elle partage 32 kilomètres de frontière ;
- au sud par la Communauté Rurale de Ouonck ;
- à l'est par le fleuve Soungrougou ;
- à l'ouest par les communautés rurales de Djibidione et de Sindian

La Communauté Rurale de Oulampane présente un relief relativement plat, sillonné par de nombreux bas-fonds. Les sols sont de types deck-dior sur les plateaux et deck dans les bas-fonds tout le long du prolongement du Soungrougou.

**Carte 1 : Carte administrative de la communauté rurale**



### **1.1.2. Climat**

Le climat de la Communauté Rurale de Oulampane est de type soudano-sahélien, Caractérisé par une longue saison sèche, de novembre à mai et une courte saison des pluies, de juin à octobre.

La pluviométrie varie entre 800 et 1300 mm avec 50 à 66 jours de pluies.

## **1.2. Démographie**

### **1.2.1. Populations**

La Communauté Rurale de Oulampane compte, selon le dernier recensement fait en 2003 (RGPH III), une population de 16958 habitants soit une densité de 28 habitants au km<sup>2</sup> répartis dans quarante huit (48) villages.

En 2010, la population de la CR est estimée à 18093 personnes soit un taux d'accroissement de 0,95% par an. Si la même tendance se maintient, la population de la communauté rurale d'Oulampane devrait atteindre les 18954 personnes en 2015.

Cette population est à majorité musulmane (85%), les 15% restant sont constitués de chrétiens. Elle est dominée par l'ethnie Diola (96%) ; viennent ensuite les manjaques (3%) suivis des balantes (1,5%) et les autres groupes ethniques (0,5%).

### **1.2.2. Localités**

On recense actuellement 48 villages administratifs dans la CR de Oulampane parmi lesquels quatre seront des petits centres ruraux de plus de 1.000 habitants à l'horizon 2015 et qui concentreront 32,09 % de la population totale de la CR. Les petites localités de moins de 500 représentent 77,08% des localités soit 37 villages et qui concentrent 47,17% de la population enfin les localités dont la population à l'horizon 2015 sera comprise entre 500 et 1000 hbts seront estimées au nombre de 7 et vont concentrées 24,72% de la population.

Oulampane est la Communauté Rurale la plus peuplée de l'arrondissement, mais les villages en habitants sont de petite taille car en 2010 seul le village d'Oulampane dépasse le seuil des 2000 habitants. En outre la grande majorité de la population est concentrée dans des villages de moins de 500 habitants. Ceci constitue une

particularité d'Oulampane à laquelle s'ajoute la spécificité d'essaimage des villages dans la zone des vallées (le long du fleuve Soungrougou) et sur l'axe routier (Route Nationale), ce qui donne en image un bourrelet de peuplements humains.

**TABLEAU : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA CR**

**Population**

DEMOGRAPHIE	2003	ESTIMATIONS 2010	PROJECTION 2015
Population CR	16958	18093	18952
Ménages CR	2360	2518	2637

**Localités**

CLASSE POPULATION	1	2	3
Nombre localités	4	37	7
Population à l'horizon 2015	6082	8183	4687
% population totale	32,09	24,72	47,17
% nombre localités	8,33	77,08	14,58

Classe population 1= Pop  $\geq$  1000 hab. 2 = 500  $\leq$  pop <1000 3 = pop < 500

**1.3. Activités économiques**

**1.3.1. L'agriculture**

La production agricole, dans ces différentes composantes, joue un rôle fondamental dans la formation des revenus de la population rurale. Elle reste l'activité économique dominante dans la communauté rurale de Suelle.

La production concerne les cultures vivrières, les cultures de rentes, les cultures fruitières et le maraichage.

L'agriculture reste le principal secteur d'activités. Elle occupe une place de choix dans les activités de la population active et assure l'essentiel des produits de consommation. Elle comprend plusieurs sous composantes :

La riziculture qui présente d'énormes potentialités par le fait surtout de l'arrosage de ICR dans sa partie sud-est par le fleuve Soungrougou. C'est une activité exclusivement féminine et grandement pratiquée dans la zone des vallées en petites parcelles de cultures. Toutefois, cette culture qui assurait en grande partie l'autosuffisance alimentaire, connaît depuis quelques années un recul lié à :

- A la baisse de la pluviométrie provoquant l'assèchement des rizières ;
- L'ensablement des rizières ;
- La divagation des animaux pousse les femmes à passer des journées entières à surveiller leur exploitation rizicole au moment de la maturation des graines et à récolter les dernières parcelles de riz plutôt que prévu.

Le maraîchage conduit en activité d'appoint mené surtout par les groupements féminins. L'activité maraîchère se développe et se pratique en bordure du Soungrougou et dans la zone des vallées qui en sont les sites les plus propices.

L'arboriculture, toujours conduite en mode traditionnel, se caractérise par des vergers peu structurés avec une prédominance de manguiers et d'anacardiens (espèces résistantes à la sécheresse hydrique).

### **1.3.2. L'élevage**

La Communauté Rurale de Oulampane, compte tenu de la taille de son cheptel, peut être qualifiée, comparativement au reste de l'Arrondissement, de zone d'élevage.

Elle concentre 23% du troupeau bovin, 17% du cheptel ovin-caprin de la circonscription.

Le mode d'élevage, de type extensif, connaît beaucoup de problèmes pour son progrès parmi lesquels on peut citer :

- la situation d'errance des animaux livrés généralement à la nature,
- l'abreuvement pendant la saison sèche par des puits non seulement inadaptés mais aussi en nombre insuffisant.
- Le manque de produits vétérinaires et des abreuvoirs ;
- L'accès difficile au crédit ;
- L'insuffisance de l'encadrement technique des éleveurs ;
- Le vol de bétail surtout durant la période où les animaux sont en divagation.

**TABLEAU : ESTIMATION DU CHEPTEL DE LA CR**

CATEGORIE	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	TOTAL UBT	NBRE UBT / PERSONNE
Effectif	10200	12300	14000	460	4300	<b>19132</b>	<b>0,94</b>
Valeur UBT	1	0,2	0,3	1,2	0,4		

*Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Ziguinchor (rapport annuel, 2009)*

### **1.3.3. Pêche**

La pêche est une activité peu développée dans la Communauté Rurale de Oulampane. Sa pratique reste très limitée dans l'espace. En effet, la pêche se localise dans les villages situés aux abords du Soungrougou. On dénombre dans la Communauté Rurale de Oulampane huit (08) pirogues dont deux (02) motorisées.

### **1.3.4. Le commerce**

Le commerce n'est pas très développé dans la communauté rurale car il n'y a ni marché hebdomadaire ni marché permanent. Les populations s'approvisionnent à partir de la commune de Bignona ou écoulent une bonne partie de leurs produits (agricoles, agro-forestiers) dans cette commune. Dans les villages, les populations se ravitaillent au niveau des boutiques quand elles existent.

## **1.4. Infrastructures de base (autres que celles d'eau potable et d'assainissement)**

### **1.4.1. L'éducation**

La CR de Oulampane dispose d'un taux de couverture scolaire assez faible avec la présence de 29 écoles élémentaires et de 3 écoles secondaires pour cent sept (107) classes (en grande majorité en banco).

Il existe en outre quelques établissements préscolaires (4 au total) essentiellement publics, démunis.

En somme les difficultés notoires vécues dans les écoles sont surtout liées aux mauvaises conditions de travail des élèves et des enseignants (manque de salles de classes et d'équipements) avec des effets sur les résultats scolaires observables par un taux élevé de redoublement par rapport au taux maximum de 10% autorisé.

Par rapport à ces échecs scolaires, les filles se pointent en première ligne.

Comparativement aux garçons créant ainsi une disparité qui s'exacerbe avec leur faible taux de scolarisation et taux élevé d'abandon dû surtout à leur confinement traditionnel aux travaux domestiques.

Les phénomènes des grossesses précoces et d'exode vers les centres urbains (Bignona, Ziguinchor) n'en sont pas aussi des moindres des causes.

#### - L'enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire est encore très peu développé dans la CR qui compte actuellement des établissements essentiellement publics.

#### ETABLISSEMENTS PRESCOLAIRES DE LA CR

N°	Etablissement	Statut	Nbre Class	Effectif Total			Point d'eau	Blocs Sanitaires	Eclairage
				Total	Filles	Garçons			
1	EM Silinkine	Publ	3	85	37	48	1	1	1
2	CPE Diango	Publ	2	39	20	19	1	2	3
3	CTP Oulampane	Comm	3	85	37	48	1	1	1
4	EM Mampalago	Publ	2	45	22	23	1	1	0
	<b>CR Oulampane</b>		<b>10</b>	<b>254</b>	<b>126</b>	<b>138</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

#### - L'enseignement élémentaire

La CR de Oulampane compte vingt neuf (29) écoles élémentaires pour un total de 94 classes construites généralement en banco d'où l'exposition des élèves à certains risques (non contrôle de l'espace, éboulement des murs). On y décompte un effectif total de 3616 élèves, soit un ratio moyen de 37 élèves par classe. Ce taux cache toutefois des disparités car on assiste dans certains cas à des nombres variant entre 45 et 65 élèves par classe créant une certaine promiscuité dans le suivi des cours.

Cette situation est surtout rencontrée au niveau de Mampalago, Oulampane, Diango, Bougoutoub, Sélinkine, Balankine Nord et Yabocounda qui sont les principaux grands villages élargis en population par des familles déplacées en raison de l'insécurité causée par le conflit dans certaines localités.

Notons que parmi les écoles, sept (7) seulement ont un cycle complet de 6 classes: il s'agit de Diango, Mampalago, Oulampane, Silinkine, Djilonguia, Bougoutoub et Kandiadhiou.

Sur le plan des ouvrages annexes, il faut signaler que l'essentiel des écoles disposent de blocs sanitaires en service mais qui sont pour l'essentiel très vétustes. Des points d'eau (PM) sont également identifiés au niveau de certains établissements scolaire (13).

Il est donc souhaitable de doter toutes les écoles des blocs sanitaires fonctionnels ainsi que des points d'eau potable (puits équipés de pompe, raccordement à un réseau AEP).

**TABLEAU: ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ELEMENTAIRES DE LA CR**

N°	Etablissement	Nbre d'écoles		Nbre Classe	Nbre Cours	Nbre d'élèves			Abris	Blocs Sanitaires		Point Eau	Electricité
		Publics	Privés			G	F	Total		G	F		
1	Balankine Nord	1	0	4	4	93	81	174	3	8	8	1	
2	Bambatouma	1	0	2	2	40	35	75	3	2	2	1	
3	Bougoutoub	1	0	6	7	172	114	286	3	6	6	1	
4	Boukéoum	1	0	4	4	77	50	127	2	1	1	1	
5	Bouto Bouhinor	1	0	1	1	27	26	53	2	0	0	0	
6	Diabir	1	0	1	1	34	29	63	2	0	0	0	
7	Diamaye Inor	1	0	1	1	18	20	38	1	4	4	1	
8	Diango	1	0	9	9	185	161	346	2	4	4	0	
9	Diélinkine	1	0	2	2	47	27	74	3	0	0	0	
10	Doundoug Kantapor	1	0	1	2	50	30	80	3	0	0	0	
11	Djilonguia	1	0	6	6	141	108	249	2	4	4	1	1
12	Djipacoum	1	0	3	3	45	36	81	2	0	0	0	
<b>13</b>	<b>Djiro</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>50</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
14	Goungoulou	1	0	1	1	20	21	41	2	2	2	0	
15	Grand Coulaye	1	0	3	3	61	44	105	3	2	2	0	
16	Kalamakry	1	0	3	3	41	27	68	3	2	2	0	
17	Kandiadiou	1	0	3	6	77	48	125	3	2	2	0	

18	Kankandy	1	0	3	3	65	38	103	2	4	4	1	
19	Koundio ughor	1	0	2	3	49	33	82	3	2	2	0	
20	Mampalago	1	0	6	6	212	172	384	4	6	6	1	1
21	Nialocane	1	0	3	3	33	29	62	3	3	3	1	
22	Ouel Kalir	1	0	1	2	56	33	89	1	0	0	0	
23	Oulampane	1	0	6	6	214	141	355	0	6	6	1	
24	Silinkine	1	0	6	6	166	150	316	3	8	8	1	
25	Tandouboune	1	0	2	3	43	36	79	3	3	3	1	
26	Yabocounda	1	0	3	4	64	31	95	3	3	3	1	
27	Kanfounda	1	0	1	1	28	24	52	2	0	0	0	
28	Kanfounda	1	0	1	1	23	24	47	2	0	0	0	
<b>Total CR Oulampane</b>		<b>27</b>	<b>0</b>	<b>84</b>	<b>93</b>	<b>2104</b>	<b>1595</b>	<b>3699</b>	<b>65</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>13</b>	<b>2</b>

Source : IDEN de Bignona (année scolaire 2009 / 2010) et données enquêtes MANOBI

### - L'enseignement moyen et secondaire

La communauté rurale bénéficie de trois (03) établissements d'enseignement moyen et secondaire pour un effectif global de 1429 élèves localisés dans les grands villages polarisateurs.

Il faut signaler que seul le collège de Oulampane dispose de blocs sanitaires en service d'où la nécessité de doter de tous les collèges d'ouvrages sanitaires fonctionnels en adéquation avec les normes du PEPAM et de points d'eau (AEP ou puits équipés de pompe à motricité humaine)).

**TABLEAU: ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES DE LA CR**

N°	Etablissement	NBRE Classes	Effectif total			Pt d'Eau	Electricité	Blocs Sanitaire
			G	F	T			
21	CEM Oulampane	9	386	219	605	0	0	2
22	CEM Mampalago	5	272	153	425	1	0	2
23	CEM Diango	9	242	157	399	1	0	2
<b>CR Oulampane</b>		<b>23</b>	<b>900</b>	<b>529</b>	<b>1429</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>6</b>

Source : IDEN de Bignona (année scolaire 2009 / 2010)

### ❖ **L'alphabétisation**

Elle se développe de plus en plus dans la Communauté Rurale puisque dix (10) classes d'alphabétisation ont été recensées pour un effectif de trois cent quarante (340) apprenants.

### ❖ **L'enseignement religieux**

Cet enseignement coranique n'est pas très développé dans la CR de Oulampane. Il s'effectue au niveau d'un seul Darra localisé au niveau du village de Silinkine et qui compte trente deux (32) élèves.

#### **1.4.2. La santé**

La communauté rurale d'Oulampane n'est pas très fournie en infrastructures de santé. En effet elle compte :

- Six (6) postes de santé localisés à Oulampane, Mampalago, Bougoutoub, Dionguia, Silinkine et à Diamaye Inor ;
- Sept (07) cases de santé dont deux fonctionnelles à Kandiadiou et à Balankine ;
- Quatre (04) maternités rurales dont 3 fonctionnelles ;
- deux (02) dépôts de pharmacies localisés à Oulampane et à Mampalago.

Toutefois il ressort du diagnostic du secteur de la santé de Mampalago un certain nombre de difficultés de divers ordres :

- Etat de délabrement très avancé de la majorité des infrastructures
- manque d'équipements et de matériel de travail dans les structures de santé,
- déficit de personnel qualifié,
- difficultés d'accès aux médicaments dont les coûts sont jugés élevés par les populations
- difficulté d'évacuation des malades due d'une part à des problèmes d'ordre logistique (absence d'ambulance etc.) et d'autre part à l'enclavement des villages de profondeur.

S'agissant des équipements annexes, l'ensemble des infrastructures de santé sont dotés de blocs sanitaires en service ; toutefois ces ouvrages d'assainissement ne sont pas souvent en adéquation avec les normes du PEPAM d'où la nécessité de doter l'ensemble des infrastructures de santé de blocs sanitaires adéquats et de points d'eau (AEP ou PMH).

**TABLEAU N° : INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA CR DE OULAMPANE**

VILLAGES	POSTES DE SANTE			MATERNITES RURALES			CASES DE SANTE					
	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU
	F	NF			F	NF			F	NF		
Diamaye Inor	1	0	Oui	Oui	1	0	Oui	Oui	0	0	Non	Non
Djilonguea	1	0	Oui	Oui	1	0	Oui	Oui	0	0	Non	Non
Manpalago	2	0	Oui	Oui	1	0	Oui	Oui	0	0	Non	Non
Oulampane	1	0	Oui	Oui	0	0	Non	Non	0	0	Non	Non
Bougoutoub	1	0	Oui	Oui	1	0	Oui	Oui				
Silinkine	1	0	Oui	Oui	1	0	Oui	Oui	0	0	Non	Non
Balankine	0	0	Non	Non	0	0	Non	Non	1	0	Oui	Non
Kandiadiou	0	0	Non	Non	0	0	Non	Non	1	0	Oui	Non
Diabir	0	0	Non	Non	0	0	Non	Non	1	0	Non	Non
Diango	0	0	Non	Non	0	0	Non	Non	1	0	Non	Non
Balankine	0	0	Non	Non	0	0	Non	Non	1	0	Non	Non
Nialokane	0	0	Non	Non	0	0	Non	Non	1	0	Non	Non
Yabicounda	0	0	Non	Non	0	1	Non	Non	0	1	Non	Non
<b>Total</b>	<b>6 PS</b>	<b>0</b>			<b>3</b>	<b>1</b>			<b>2</b>	<b>5</b>		

Source : Région Médicale de Ziguinchor et données enquêtes MANOBI

### 1.4.3. Electricité

Sur l'étendue de la Communauté Rurale, seules Oulampane et Diabir sont alimentés en courant. Le réseau électrique est ainsi peu dense et est soumis à des baisses de tensions et de fréquents délestages pesant beaucoup sur la rentabilité du petit commerce de froid.

**TABLEAU : VILLAGES ELECTRIFIES**

VILLAGES ELECTRIFIES	RESEAU ELECTRIQUE	ABONNES SENELEC
Oulampane	01	
Diabir	01	

## **1.5. Acteurs de développement dans la CR**

### **1.5.1. Les organisations communautaires de base**

L'esprit du regroupement est souvent lié à la recherche d'une force, d'une sécurité (solidarité) ou d'une stabilité car on se regroupe toujours pour défendre des acquis ou des projets ou pour faire face à des contraintes.

Ces regroupements ont presque toujours un caractère social, sécuritaire, économique, religieux ou culturel. Ici, la société civile renferme une certaine dynamique organisationnelle qui se manifeste autour de l'âge, du sexe, de l'activité, de la religion ou de l'appartenance spatiale. Ces organisations communautaires de base constituent le terreau à partir duquel émergent des initiatives locales de développement.

Les Organisations Communautaires de Base se manifestent par une forte présence dans l'espace communautaire d'intervention. Elles jouent un rôle important dans la Communauté Rurale.

Dans la Communauté Rurale d'Oulampane, le tissu organisationnel se manifeste par :

- Quarante trois (43) Groupements de Promotion Féminine (GPF) surtout actifs dans le maraichage de contre saison ;
- Trente six (36) Groupements d'Intérêt Economique (GIE) mais en activités peu visibles ;
- Vingt deux (22) ASC, principalement centrées sur le sport/football ;
- une APE au niveau de chaque école qui s'active dans le cadre de l'amélioration des conditions de scolarité des élèves (construction, réfection et équipement de salles de classes, dotation de fournitures scolaires).

Notons qu'en dépit des vocations affichées de trouver des réponses collectives aux problèmes des populations pour une contribution à l'amélioration de leurs conditions de vie, les OCB restent secouées par plusieurs contraintes :

- le manque de moyens financier et le déficit de ressources humaines compétentes d'où la prédominance de l'amateurisme ;

- le caractère inopiné de leurs actions menées et sans lien avec le CR (interventions à la sauvette et au gré des opportunités),
- le manque d'articulation pour le développement de synergie et de complémentarité inter active (interventions disparates).

Notons que le comité local de concertation des organisations de producteurs (CLCOP) installé et appuyé par l'ANCAR cherche à corriger cette situation par la mise en place d'un plateau de concertations- échanges entre tous les opérateurs à la base pour un développement local harmonisé.

### **1.5.2. Les organismes d'appui au développement (ONG, Projet ou Programme de l'Etat)**

Les organisations d'appui au développement interviennent dans presque tous les domaines : agriculture, élevage, environnement, hydraulique rurale, assainissement, santé, éducation, renforcement de capacités, etc.

Ayant comme objectif global l'amélioration des conditions de vie des populations, elles s'appuient souvent sur la démarche participative pour mettre en œuvre leur programme. La quasi-totalité de ces intervenants ont presque les mêmes centres d'intérêts et les mêmes cibles. D'où, les actions de ces partenaires méritent une mise en cohérence dans le cadre d'une intervention globale. L'enclavement de certaines localités est un obstacle auquel ces organismes sont confrontés.

Peu d'intervenants extérieurs ont été recensés dans la Communauté Rurale d'Oulampane.

Toutefois les organismes présents s'investissent dans le secteur de l'éducation, de l'alphabétisation, de l'appui aux groupements de femmes, de la promotion de la paix.... On peut en citer entre autres :

**TABLEAU N° : PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT INTERVENANT DANS LA CR**

<b>PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT</b>	<b>NATURE</b>	<b>DOMAINE D'INTERVENTION</b>	<b>CIBLES</b>
<b>Coopération Brésilienne</b>		Agriculture ? Elevage	Populations locales
<b>Croix rouge et HCR</b>	ONG	l'assistance des personnes déplacées et réfugiées de retour	Populations locales

<b>Handicap International</b>	ONG	Lutte contre les mines, social, formation	Populations locales
<b>TOSTAN</b>	ONG	Renforcement de capacités (Alphabétisation), environnement	Populations locales
<b>Travail/VCT</b>	ONG	facilitation des investissements physique-humain dans les aménagements de digues dans les vallées par les populations	Populations de la zone du projet
<b>Fonds Italie CILLS/ZARESSE.</b>	ONG	dans le fonçage de puits alimentaires, la construction de salles de classes et l'aménagement de blocs maraîchers	Populations locales
<b>PROCAS</b>	Projet	Prévention et gestion de conflit, promotion de la paix	Populations locales
<b>ANCAR</b>	Agence	Conseil agricole et rural (renforcement de capacités)	Populations locales
<b>ANRAC</b>	Agence	Hydraulique, santé (construction et réhabilitation des infrastructures sanitaires), communication (aménagement et réhabilitation pistes), éducation (construction et équipement salles de classes)	Populations locales
<b>UNICEF</b>	Programme	Education, assainissement (blocs sanitaires dans les écoles)	Populations locales
<b>PAM</b>	Programme	Appui à la construction des ouvrages hydro- agricoles, éducation (appui aux cantines scolaires)	Populations locales
<b>PNDL</b>	Programme	Réalisation des infrastructures socio-économiques de base, renforcement de capacités	Populations locales
<b>PEPAM</b>	Programme	Construction d'ouvrages hydrauliques, Extension réseau AEP, fonçage de puits, assainissement rural	Populations locales
<b>PADERCA</b>	Projet	Valorisation des ressources naturelles Renforcement de capacités Hydraulique, agriculture	Populations locales

Ces organismes, dans le cadre de leur mission d'appui, travaillent dans un esprit de collaboration avec le Conseil Rural qui lui même entrevoit son partenariat avec eux dans la même dynamique.

## **II. BILAN DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE**

### **2.1. Ressources en eau**

#### **2.1.1. Eaux de surface**

Le réseau hydrographique est constitué principalement par le Sougrougou situé à l'est de la Communauté Rurale de Oulampane, servant de frontière naturelle entre les régions de Kolda et de Ziguinchor. Ceci constitue un élément favorable à l'hydrologie car la nappe phréatique varie en saison sèche entre 7 et 20 mètres et exceptionnellement entre 2,5 et 3 mètres en bordure du fleuve.

Il existe aussi quelques mares en hivernage mais qui se tarissent rapidement après la saison des pluies.

### **2.1.2. Eaux souterraines**

Les eaux souterraines de la communauté rurale d'Oulampane sont constituées par la nappe phréatique et la nappe maestrichtienne.

La nappe phréatique qui est peu profonde (8 à 15m de profondeur) est fréquemment utilisée par les populations pour l'approvisionnement en eau à usage domestique au moyen des puits traditionnels et puits modernes creusés au niveau de la CR.

La nappe maestrichtienne quant à elle, qui se trouve entre 100 et 500m de profondeur est la nappe des forages captée par les deux forages fonctionnels de la CR d'Oulampane.

## **2.2. Synthèse d'inventaire des infrastructures de production et de distribution d'eau**

### **2.2.1. Réseaux AEP**

En matière d'hydraulique villageoise, la communauté rurale d'Oulampane compte deux forages non fonctionnels : celui d'Oulampane qui est en panne et celui de Kandiadiou dont le moteur a été emporté par des éléments armés.

La CR compte en outre des puits traditionnels au nombre de 493 dont un bon nombre tarissent en saison sèche et 65 puits modernes fonctionnels à faible débit.

- **l'AEV de Oulampane** Equipé d'un moteur Thermique et d'une pompe à axe vertical installé en 1992 et fournissant un débit de 20 m<sup>3</sup> soit une capacité de production journalière (CPJ) de 100 m<sup>3</sup>. l'AEV d'Oulampane desservait 2002 personnes à travers 4 BF, 11 BP, 1 PO et 1 AB.

Malheureusement l'ouvrage est actuellement en panne et handicape grandement la distribution de l'eau dans le village.

Avec un château d'eau d'une capacité de 100 m<sup>3</sup> pour une hauteur sur radier de 10m, le forage d'Oulampane offre des possibilités d'extensibilité du réseau qui n'ont jusqu'à présent pas été exploitées.

Il urge donc de réhabiliter le forage et de renouveler l'équipement d'exhaure pour répondre à la demande potentielle.

Faute d'ASUFOR, la gestion de l'ouvrage a toujours posé problème au niveau de la communauté rurale, il est donc nécessaire de mettre en place une telle structure et

de procéder à la pose de compteur au niveau des points d'accès AEP pour la bonne gestion de l'ouvrage et de l'eau.

- **l'AEV de Kandiadiou** il s'agit d'un forage pastoral qui ne desservait que 435 personnes à travers, 1 PO et 1 AB.

Installé en 1990, le forage (N°IRH 169X07) d'une profondeur de 146 m était équipé d'un moteur thermique et d'une pompe à axe vertical fournissant un débit d'exploitation de 20 m<sup>3</sup>/h soit une capacité de production journalière (CPJ) de 100 m<sup>3</sup>/j suffisant pour couvrir la demande domestique qui s'élève à 14,87 m<sup>3</sup>/jour et dégage un excédent permettant de couvrir une demande additionnelle d'environ 2120,125 UBT.

Malheureusement le forage est présentement non fonctionnel faute d'équipement d'exhaure emporté par des bandes armées.

Avec un réservoir au sol d'une capacité de 50 m<sup>3</sup>, le forage de Kandiadiou n'offrait pas des possibilités d'extension du réseau ; une remise à niveau de l'ouvrage s'avère nécessaire (renouvellement de l'équipement d'exhaure et construction CE) pour l'ajuster à la demande potentielle en eau des populations et du cheptel.

**TABLEAU : CARACTERISTIQUES DES RESEAUX AEP DE LA CR**

DESIGNATION	N°IRH	DESSERTE		PRODUCTION – STOCKAGE				DISTRIBUTION				
		NBRE DE LOCALITES	POP.	ENERGIE	EXHAURE	CPJ	STOCKIGE	BF	BP	PO	AB	BJ
Oulampane	231X21	1	2002	MTH	PAV	100	100/10	4 NF	11 NF	1 NF	1 NF	0
Kandiadiou	169X07	1	435	MTH	EPI	100	50/RS	1 NF	0	1 NF	1 NF	0
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>2437</b>									

### **2.2.2. Puits modernes et PMH**

La communauté rurale compte 65 puits modernes et 21 PMH fonctionnels qui assurent l'essentiel de l'approvisionnement en eau des populations. En effet, l'essentiel des villages de la CR disposent soit d'un PM soit d'un PMH fonctionnel à l'exception de 13 localités qui sont alimentées par les puits traditionnels disséminés dans tout l'espace communautaire.

Toutefois, avec l'effondrement fréquent des puits traditionnels et la vétusté marquée des PM et puits équipés de PMH, il arrive qu'il se pose dans la Communauté Rurale un réel problème d'alimentation des populations en eau. L'approvisionnement correct (quantité, qualité) des populations en cette denrée précieuse se pose comme un des problèmes les plus cruciaux et partagés dans la CR. Le conflit casamançais en a joué un rôle surtout pour les forages qui normalement devraient être réhabilités.

### **2.3. Accès à l'eau potable pour les usages domestiques**

#### **2.3.1. Taux d'accès**

Le taux d'accès à l'eau potable de la communauté rurale d'Oulampane pour l'année 2010 est de **95,74%** ce qui place celle-ci parmi les communautés rurales ayant un des plus fort taux d'accès du département. Parallèlement, le taux d'accès par AEP de la CR de Oulampane est nul car avec la non fonctionnalité des deux forages existant aucune localité de la CR ne dispose d'un système d'adduction par AEP fonctionnel.

#### **Taux d'accès « raisonnable »**

En raison du fait qu'il existe au moins un PM dans chaque localité de la CR et étant entendu que toutes les localités non desservies limitrophes à ces villages sont à plus d'1 km ; le taux d'accès raisonnable calculé se confond avec le taux d'accès qui est de 95,74 %.

Ce taux est largement supérieur au taux de 64% calculé en moyenne nationale pour l'année 2004.

#### **Bilan EPE**

Le bilan en EPE de la communauté rurale d'Oulampane fait apparaître pour l'année 2010 un déficit global de 17,31 EPE. En effet avec seulement 21 PMH et 65 PM, la communauté rurale d'Oulampane concentre un total de 43 EPE fonctionnel pour 18093 personnes soit 01 EPE pour 420,7 personnes.

Le niveau d'équipement de la communauté rurale en équivalent point d'eau reste donc largement inférieur au niveau de desserte standard de 1 EPE pour trois cent (300) personnes retenues dans la politique nationale.

L'analyse du bilan EPE de la CR de Oulampane montre que sur un effectif de 48 localités, seuls 10 villages présentent un bilan EPE positif alors que 20 localités ont

un bilan EPE négatif parmi lesquelles on peut noter de gros villages tels que Oulampane (2002 habitants), Silinkine (1381 habitants, Mampalago (1191 habitants), Djilonguia (1232 habitants) et Grand Koulaye (702 habitants).

Conséquence de ce déficit, l'essentiel de l'approvisionnement en eau reste aujourd'hui assuré par les puits traditionnels et puits modernes disséminés à travers l'espace communautaire et qui ne parviennent pas à assurer convenablement la desserte en eau des populations.

**TABLEAU : BILAN EPE POUR LA CR**

INTITULE	2010	2015
Population totale CR	18093	18952
Population desservie	10086	18952
Population non desservie de la CR	8007	0
Besoins en EPE pour atteindre un taux de desserte de <b>100 %</b> visé par le conseil rural.	26,69	57,45

### **2.3.2. Taux de desserte**

Le taux de desserte en eau potable est de **55,74 %** pour l'ensemble de la CR. Taux qui est largement inférieur au taux d'accès à l'eau potable qui est de 95,74%. En effet, sur un effectif de 48 localités, 13 ne disposent pas d'équivalent point d'eau et 19 présentent un déficit en EPE.

**TABLEAU : TAUX DE DESSERTE**

COMMUNAUTE RURALE	OULAMPANE
Code administratif	02122
Population 2003 (RGPH III)	16958
Taux de croissance	0,95%
Population 2010 estimée	18093
Nombre équivalents points d'eau	43
Taux de desserte	55,74%
Personnes par EPE en 2010	421

### **Desserte des localités de plus de 1000 habitants par BF / BP**

Avec la panne du forage de Oulampane, aucune localité dont la population dépasse les 1000 habitants n'est desservies par BF ou BP.

La desserte en eau est ainsi assurée par les puits modernes et puits traditionnels qui sont pour l'essentiel très vétustes.

## **2.4. Accès à l'eau potable pour les usagers productifs et les besoins communautaires**

### **2.4.1. Agriculture**

L'accès à l'eau pour les besoins des activités agricoles se pose avec acuité dans la CR de Oulampane du fait de la non fonctionnalité des ouvrages hydrauliques.

Il faut signaler toutefois que pour l'agriculture, la capacité de production journalière des deux forages recensés dans la CR de Oulampane, peut prendre en compte une partie des besoins agricoles en eau des villages desservis si ces ouvrages hydrauliques sont réhabilités et bien gérés. Toutefois, avec la densification et l'extension potentielles des réseaux, il est vivement souhaitable d'aménager des bassins de rétention dans des zones à vocation maraîchères ou arboricoles pour une exploitation optimale des eaux de pluie ou la construction d'autres ouvrages de captage compte tenu des besoins élevés en irrigation, exprimés par les populations de la Communauté Rurale.

### **2.4.2. Elevage**

L'accès à l'eau potable pour l'abreuvement du bétail constitue un réel problème dans la CR de Oulampane. En effet, seuls 2 AB présentement non fonctionnels ont été recensés dans tout l'espace communautaire pour un cheptel global constitué de **19132 UBT**.

Face à cette situation la seule alternative pour les populations locales reste les puits modernes et/ou traditionnels qui ne parviennent pas à satisfaire convenablement les besoins en eau du cheptel.

### **2.4.3. Infrastructures scolaires et sanitaires**

L'essentiel des infrastructures scolaires et sanitaires disposent d'un point d'eau moderne (PM ou PMH). Toutefois ces points d'accès souffrent de la faiblesse de leur débit qui rend difficile l'accès à l'eau potable des populations au niveau de ces infrastructures.

## Conclusions

L'approvisionnement en eau potable de la CR se présente comme suit :

- le taux d'accès à l'eau potable de la CR est de **95,74 %** contre 48% en moyenne nationale (2004);
- le taux de desserte établi d'après le bilan EPE est de **55,74 %** car beaucoup de localités desservies présentent un bilan en EPE déficitaire.

### III. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

#### 3.1. Synthèse des inventaires d'infrastructures d'assainissement

##### 3.1.1. Assainissement collectif

L'inventaire des infrastructures d'assainissement a concerné les ouvrages d'évacuation et d'isolement des excréta à usage collectif situés à l'intérieur des infrastructures scolaires, sanitaires, et lieu de culte, etc.

L'accès à un système d'assainissement au niveau des infrastructures scolaires pose problème au niveau de la CR. En effet sur les 35 établissements que compte la CR, 27 disposent d'édicule public soit un aux d'accès de 77,1% dont aucune ne dispose d'un système adéquat. Les édicules recensés sont constitués en majorité de latrines à fosse sceptique (10), de latrines améliorées à fosse ventilée (4), de latrines ordinaires (12) et de latrines à chasse manuelle (1).

Le même constat a été noté au niveau des infrastructures de santé où 66,6% sont dotées d'un système d'évacuation et d'isolement des excréta dont 58,3% disposent de systèmes adéquats d'assainissement constitués essentiellement de latrines à fosse ventilée.

Il faut toutefois signaler que les édicules recensés sont souvent dans un mauvais état et ne sont pas conformes aux normes du PEPAM.

**TABLEAU : INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT**

INFRASTRUCTURES	ÉCOLE (28) OU COLLEGE (3) PRESCOLAIRE (4)	POSTE DE SANTE (6), CASES DE SANTE (6)
Nombre d'infrastructures	35	12
Nombre d'édicules existants	27	8
Nombre d'édicules adéquats	0	7
Taux d'équipement	77,1%	66,6 %
Taux d'équipement adéquat	0%	58,3%

##### 3.1.2 Assainissement individuel

Le résultat de l'enquête-ménage réalisée sur un échantillon de 150 ménages dans la communauté rurale sur les différents types de latrines existantes ou non, est le suivant :

CATEGORIE	NOMBRE	POURCENTAGE
Latrines traditionnelles	78	52%
Latrines "sanplat"	0	0
Latrines à fosse septique	0	0
Latrines améliorées VIP	1	0,66%
Latrines TCM	0	0
Ménages n'ayant pas de latrines	71	47,33%
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100%</b>

L'analyse des résultats des enquêtes-ménages réalisées à Oulampane montre que 52% des ménages enquêtés disposent d'un système d'assainissement individuel soit 98,73% qui sont constitués de latrines traditionnelles et 1,23% de latrines améliorées à fosse ventilée et 47,33% des ménages ne disposent pas de latrines.

L'analyse des données d'enquêtes montre également que 99,1% de ces latrines sont constituées de palissades à ciel ouvert qui sont pour l'essentiel (97,47%) dans un mauvais état.

S'agissant des autres ouvrages d'assainissement individuels, il faut noter qu'un total de 462 douches traditionnelles ont été recensées.

### **3.2. Accès à l'assainissement individuel**

En prenant en compte les standards retenus par le PEPAM, le taux moyen d'équipement des ménages en système individuel d'assainissement des excréta est de **0,7%** qui est largement en dessous de la moyenne nationale qui est de 17%. Tandis que celui des ménages n'ayant pas un accès adéquat à l'assainissement individuel est de **99,3%**, il faudra ainsi accroître, d'ici à 2015, le taux d'équipement des ménages en système adéquat d'assainissement individuel de **49,65 %**.

### **3.3. Accès à l'assainissement pour les services sociaux de base**

L'essentiel des infrastructures socioéconomiques de la CR disposent d'édicules adéquats d'évacuation des excréta. Toutefois, certaines infrastructures ont des édicules fonctionnels mais la construction ne répond pas aux normes retenues par le PEPAM.

## Conclusions

De manière générale, le niveau d'équipement en infrastructures d'assainissement des excréta dans les infrastructures socioéconomiques (établissements scolaires et sanitaires, ...) est satisfaisant. Au niveau des concessions par contre, le taux d'accès aux équipements sanitaires adéquats est encore très faible comparé aux normes retenues par le PEPAM.

## IV. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE

### 4.1. Objectifs pour 2015

#### 4.1.1. Eau potable

L'objectif global du PLHA est de fournir un accès adéquat à l'eau potable à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR.

L'objectif du plan communautaire à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) **100 %** de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'eau potable, et (ii) **100 %** des infrastructures socioéconomiques aient un accès adéquat à l'eau potable.

#### 4.1.2. Assainissement

L'objectif global du PLHA est d'assurer un accès adéquat à l'assainissement à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socio économiques de la CR.

Donc l'objectif visé à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) **50,35%** au moins des ménages représentant 9 560 personnes disposent d'un accès adéquat à l'assainissement des excréta et eaux usées, et que (ii) **59,57 %** des infrastructures éducatives et sanitaires ainsi que les marchés et les lieux publics soient correctement et durablement assainis.

## V. RESULTATS ATTENDUS EN 2015

### 5 1. Eau potable

La densité des points d'eau modernes sera de 1 EPE pour 300 personnes dans les villages desservis par AEP afin d'atteindre un taux de desserte de 100 %. Pour atteindre cet objectif d'accès en 2015, il faut construire **63 EPE** en tenant compte de l'amélioration de la desserte par le remplacement des puits modernes par les branchements particuliers ou les bornes fontaines.

## 5.2. Assainissement

Toutes les infrastructures socioéconomiques disposeront chacune d'un édicule public conforme aux normes du PEPAM, entretenu et fonctionnel.

En 2015, au moins **9560** personnes disposeront chacun d'un ouvrage fonctionnel d'évacuation des excréta et d'un bac à laver avec puisard pour l'évacuation des eaux usées.

## VI. COMPOSANTES DU PLHA

### 6.1. Développement des infrastructures d'eau potable

Le développement des infrastructures d'eau potable de la CR comprend sept (7) projets : (1) la Construction de quatre (4) nouvelles AEMV à Owel Kalir, Balankine Nord, Diango et à Boukekoum, (ii) la réhabilitation et l'extension du réseau du forage de Oulampane, (III), la réhabilitation, la construction d'un château d'eau et l'extension du réseau du forage pastoral de Kandiadou et (IV) la construction d'un mini forage à Kafounda.

59,57% des infrastructures soit seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM. Des branchements communautaires (28), des branchements particuliers (406) seront intégrés dans le coût de chaque projet et des abreuvoirs qui sont demandés par les populations seront construits (17) et réhabilités (2) dans certaines localités.

**TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'EAU POTABLE AVEC LEUR PRIORITE**

N°	projet	Priorité	Pop en 2015	Nbre EPE	Nbre EAB	Financement
EP-1	Réhabilitation forage de Oulampane et extension réseau	1	6523	21,07	3	A rechercher
EP-2	Réhabilitation forage de Kandiadou, construction CE et extension réseau	2	1227	4,09	4	A rechercher
EP-3	Construction d'une nouvelle AEMV à Balankine nord	3	3712	12,37	3	A rechercher
EP-4	Construction d'une nouvelle AEMV à Boukekoum	4	2659	9	3	A rechercher

EP-5	Construction d'une nouvelle AEMV à Diango	5	3363	11,21	3	A rechercher
EP-6	Construction d'une nouvelle AEMV à Owel Kalir	6	1177	4	2	A rechercher
EP-7	Construction mini forage à Kafounda	7	283	1	1	A rechercher
<b>Total programme</b>		-	<b>18 952</b>	<b>63</b>	<b>19</b>	-

## **6.2. Développement des infrastructures d'assainissement**

Le développement des infrastructures d'assainissement de la CR compte (i) la construction de vingt et un (21) édicules publics et celle de mille trois cent deux (1302) systèmes d'assainissement individuel.

Les projets d'édicules publics concernent neuf (9) établissements scolaires élémentaires, quatre (4) établissements préscolaires, trois (3) établissements moyens secondaires, et cinq (5) structures sanitaires.

Les projets seront construits suivant le modèle standard adopté par le PEPAM, comprenant (i) un compartiment pour femmes doté de quatre cabines et d'un lavabo, et (ii) un compartiment pour hommes doté de trois cabines, trois urinoirs et d'un lavabo. Pour les maternités rurales, les cabines du compartiment des hommes seront transformées en douches avec puisards pour permettre aux femmes qui viennent pour l'accouchement, de se laver.

Les différents types d'ouvrage individuels demandés par les populations selon les enquêtes –ménages réalisées durant la phase du diagnostic concernent (i) des latrines à chasse manuelle et à fosses alternantes ou des latrine VIP (ii) et des bacs à laver dont chacun sera muni d'un puisard. Le principe de la mise en œuvre sera basé sur la réponse à la demande des ménages.

La majorité des ménages (94,67 %) souhaitent acquérir des latrines à chasse manuelle et à fosses alternantes tandis qu'un faible pourcentage de ménages (5,33%) à choisi les latrines VIP à fosses alternantes.

- **Choix du type de latrines par le ménage**

CHOIX DU TYPE DE LATRINES	NOMBRE	POURCENTAGE
Latrines TCM à fosses alternantes	142	94.67%
Latrines VIP à fosses alternantes	8	5.33%
Ménages n'ayant pas besoin de latrines	0	0%
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100 %</b>

**Présentation des différents types d'ouvrage demandés par les ménages :**

➤ **LATRINE TCM À FOSSES ALTERNANTES**

**Description technique**

**Composantes de l'ouvrage**

**Superstructure**

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba, et équipée d'une chaise turque ayant à sa base un siphon hydraulique en aluminium lequel communique avec un coude PVC Ø 110 et un tuyau PVC Ø110 qui aboutit dans le regard de répartition. Le seuil de la porte est précédé par une terrasse maçonnée appelée marche-pieds.

**Regard de répartition**

C'est un petit ouvrage carré de 55 cm de côté et 45 cm de profondeur. Il est fait d'agglos pleines de 12 cm d'épaisseur. Le fond du regard doit présenter une pente inclinée vers les fosses pour une bonne évacuation des excréta en provenance du tuyau d'évacuation. La dalle de couverture du regard est en béton armé de 6 cm d'épaisseur.

**Infrastructure**

02 fosses cylindriques alternantes de dimensions 1,30 m de diamètre et 2 m de profondeur. Elles sont distantes de 2 m minimum et couvertes par des demi-dalles

circulaires en béton armé dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> (soit 1 sac de ciment+1 brouette de sable+2 brouettes de gravier) avec 8 cm d'épaisseur. Sur ces demi-dalles existe un trou carré de 40 cm de côté pour le contrôle du niveau des boues dans la fosse. Chacune des deux fosses est reliée au regard par un tuyau PVC Ø 110. C'est dans ces deux fosses que sont admises, de manière alternante, les matières fécales issues du regard. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta; les eaux de chasse étant infiltrées dans le sol par l'intermédiaire des joints ouverts au niveau des parois des fosses. Les fosses seront maçonnées en agglomérés pleins de 15. Les joints verticaux seront laissés ouverts sauf au niveau de la 1<sup>ère</sup> rangée inférieure et des 2 dernières rangées supérieures.

Le ferrailage des « dallettes » est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec pour espacement mini 13 cm.

### **Conditions de mise en œuvre**

#### ***Zone d'implantation recommandée***

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur. Lorsque la nappe est moins profonde, d'autres dispositions constructives doivent être prises (élargissement du diamètre de la fosse pour réduire sa profondeur ou surélévation artificiel du sol, cas des zones insulaires ou des vallées).

### **Mode d'exploitation et d'entretien**

#### ***Règles d'usage de la latrine***

- Nettoyage anal à l'eau ;
- Se laver les mains après usage;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses.

#### ***Règles d'entretien de la latrine***

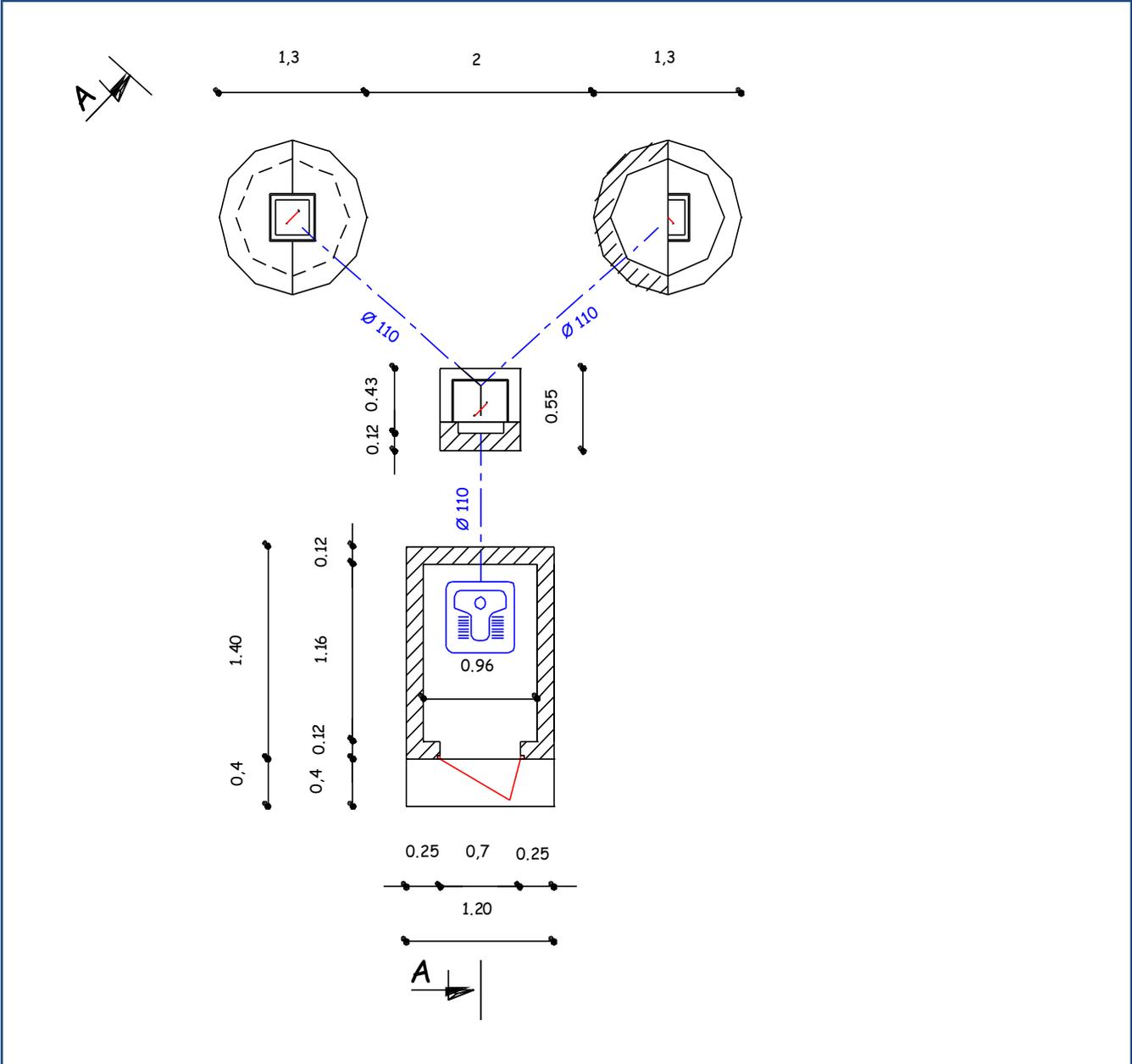
- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;

- Éviter de verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne pas jeter des objets solides à travers le trou de défécation.

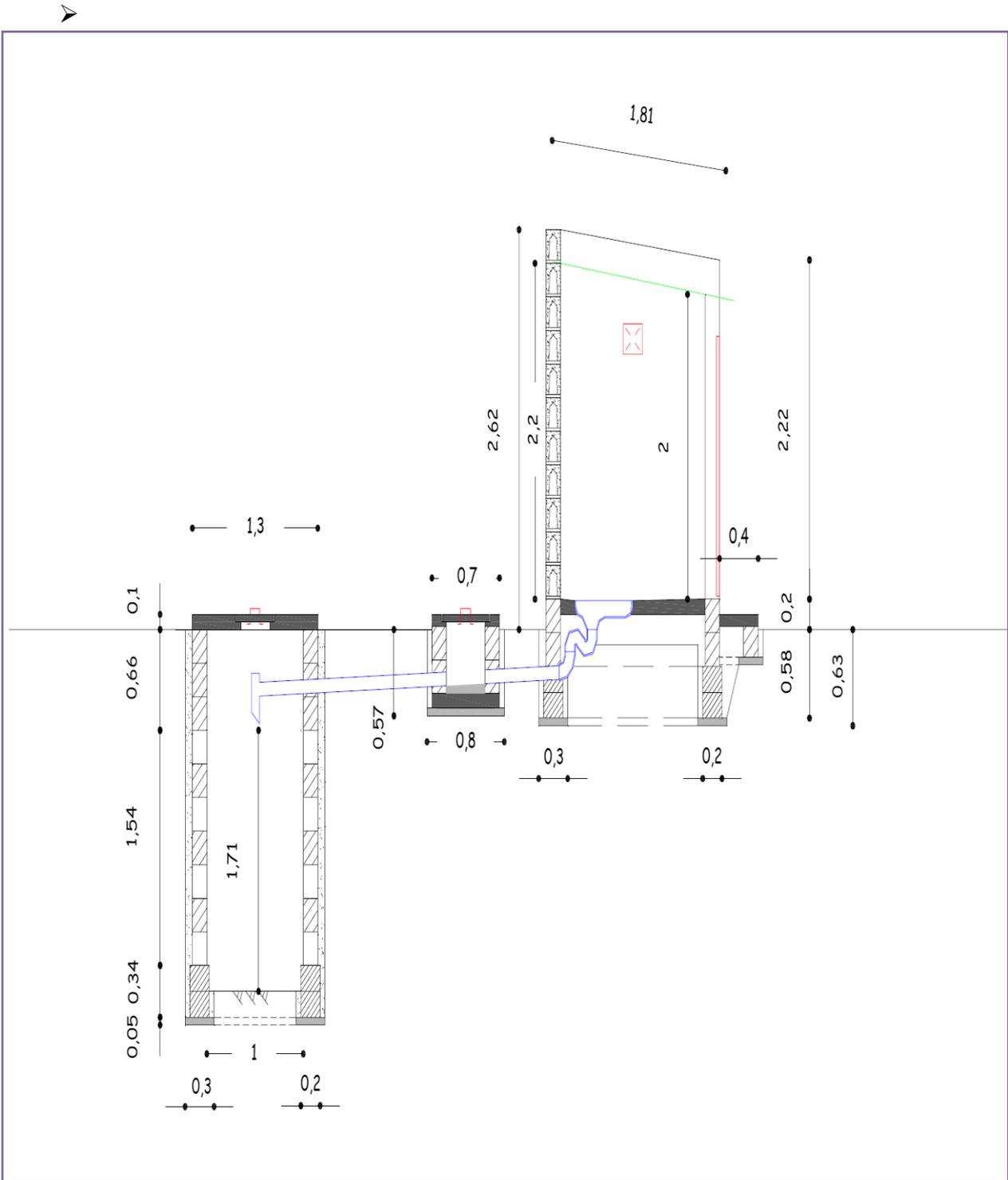
### ***Règles de maintenance de la latrine***

- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Maintenir la porte toujours fermée ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible;
- Changer le bouchon de position dans le regard de répartition dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des « dalles ».

### ***Toilette à chasse manuelle : Vue en plan***



**Toilette à chasse manuelle : Coupe A – A**



## **LATRINE VIP À FOSSES ALTERNANTES**

### ***Description technique***

### ***Composantes de l'ouvrage***

#### ***Superstructure***

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba. Sur le plancher de la cabine existent deux trous de défécation munis de repose-pieds. Ces trous communiquent directement avec les deux fosses alternantes. La cabine repose ainsi à cheval sur les deux fosses. Le seuil de la porte est précédé par une marche pieds.

#### ***Infrastructure***

02 fosses alternantes, maçonnées et couvertes par des dalles et munies d'évents en PVC Ø 110 de 3 m de hauteur. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta et infiltrent les eaux de nettoyage anal à travers des joints ouverts sur les parois.

Les fosses alternantes sont couvertes de dalles de 8 cm d'épaisseur. Les dalles sont conçues en deux types : deux dalles pour le vidage, et deux dalles sur lesquelles sont percés les trous de défécation et de ventilation.

Le ferrailage est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec des espacements variant entre 13 et 16 cm.

### **Conditions de mise en œuvre**

#### ***Zone d'implantation recommandée***

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur, sinon prendre d'autres dispositions constructives (voir choix de technologie).

## **Mode d'exploitation et d'entretien**

### ***Règles d'utilisation de la latrine***

Nettoyage anal à l'aide d'un peu d'eau ou d'objets solides ;

- Lavage des mains après usage ;
- Pas de surcharge de la dalle ;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses ;

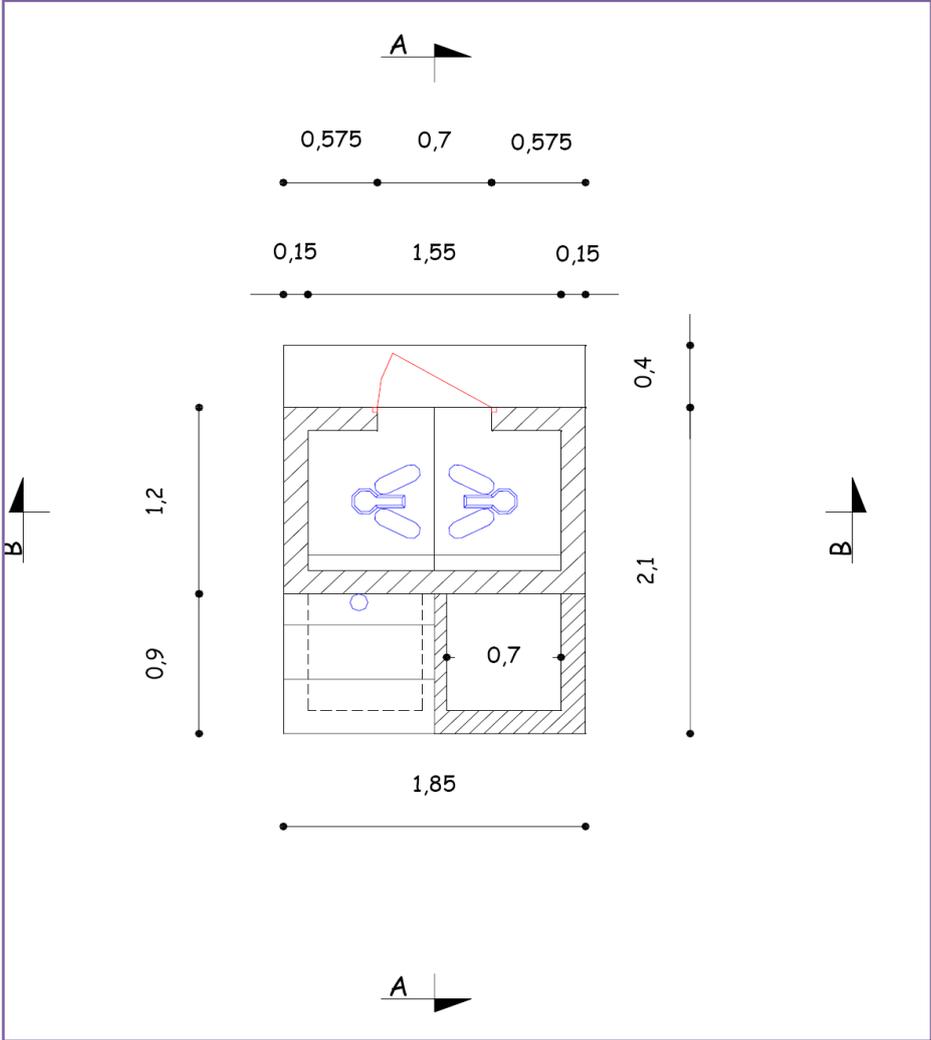
### ***Règles d'entretien de la latrine***

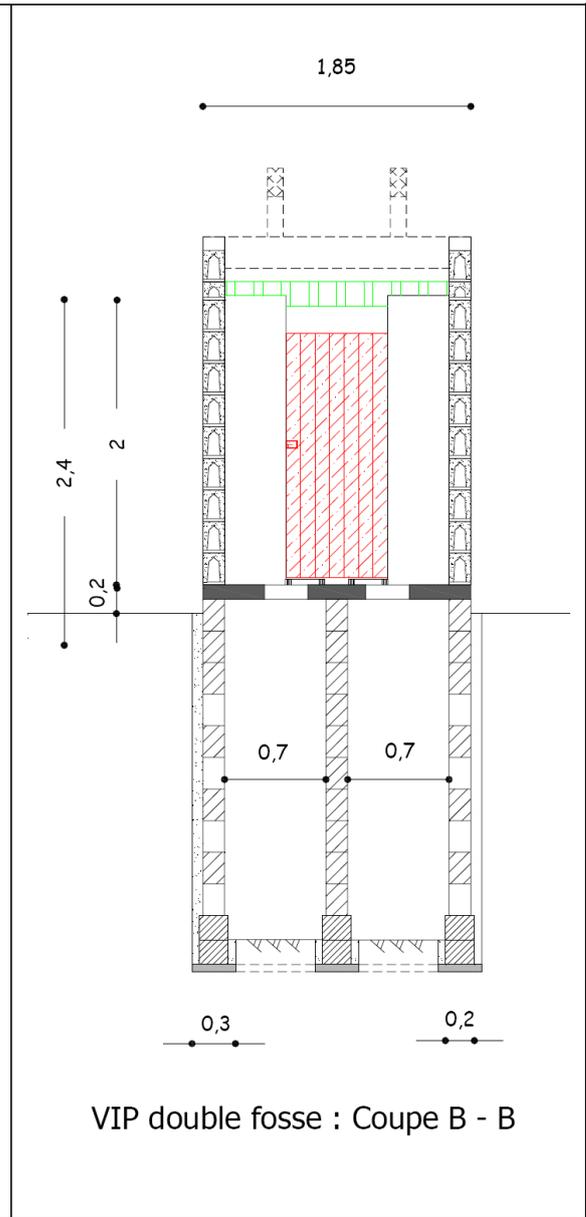
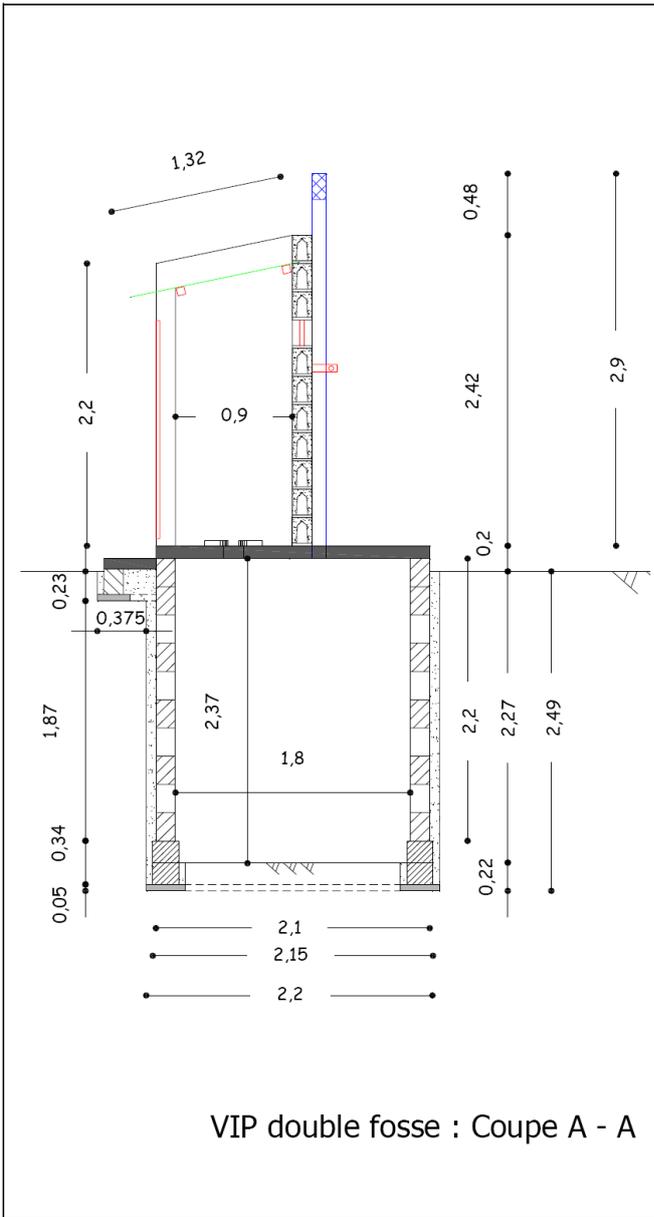
- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Ne pas verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne jamais se laver dans la latrine ;
- Ne pas jeter des ordures dans la latrine ou dans la fosse.

### ***Règles de maintenance de la latrine***

- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible ;
- Fermer le trou de défécation dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des dalles.

VIP double fosse : Vue en plan





## ➤ LAVOIR-PUISARD

### ***Description technique***

#### ***Superstructure***

01 bac maçonné constitué d'une murette de 35 cm de hauteur, laquelle repose sur un socle carré en béton armé de 2 m de côté et 15 cm d'épaisseur. La plomberie du bac comprend une bonde de sol 15\*15, une réduction 75/50, un coude 75 et un tuyau PVC Ø75. Le bac sert à collecter et à diriger les eaux de lavage dans le puisard.

Le ferrailage du radier (socle) est composé uniquement de fer 8 avec des espacements de 15 cm.

#### ***Infrastructure***

01 puisard cylindrique, maçonné et couvert par des dallettes et muni d'un réseau d'évacuation en PVC Ø 75. Le puisard assure le prétraitement des eaux usées avant leur infiltration dans le sol. Le puisard est à moitié rempli de moellons dont les dimensions requises se situent entre 100 et 300 mm.

Les dalles de couverture des puisards sont identiques aux dalles de couverture des fosses cylindriques des TCM.

### **Mode d'exploitation et d'entretien**

#### ***Règles d'usage***

- Éviter d'utiliser le lavoir quand le couvercle de la bonde de sol n'est pas en place;
- Éviter l'introduction de solides dans le lavoir ;

#### ***Règles d'entretien et de maintenance***

- Balayer le lavoir quotidiennement ;
- Inspecter régulièrement le puisard ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible;
- Purger le puisard en cas de colmatage ;



Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM.

**TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE AVEC LEUR PRIORITE**

N°	PRIORITE	PROJETS	N°	PRIORITE	PROJETS
AS-1	1	Edicule PS de Mampalago	AS-12	12	Edicule école de Boukekoum
AS-2	2	Edicule CEM de Oulampane	AS-13	13	Edicule école de Bougoutoub
AS-3	3	Edicule CEM de Diango	AS-14	14	Edicule case de santé de Diabir
AS-4	4	Edicule CEM de Mampalago	AS-15	15	Edicule case de santé de Diango
AS-5	5	Edicule Ecole de Oulampane	AS-16	16	Edicule case de santé de Nialokane
AS-6	6	Edicule école de Silinkine	AS-17	17	Edicule case de santé de Balankine
AS-7	7	Edicule école de Mampalago	AS-18	18	Edicule CTP de oulampane
AS-8	8	Edicule école de Grd Koulaye	AS-19	19	Edicule EM de Silinkine
AS-9	9	Edicule école é de Balankine	AS-20	20	Edicule EM de Mampalago
AS-10	10	Edicule école de Diango	AS-21	21	Edicule CPE de Diango
AS-11	11	Edicule école de Djilonguia			

### **6.3. Mesures d'accompagnement**

Le programme de mesures d'accompagnement doit mettre en place les conditions favorables à un fonctionnement durable des infrastructures réalisées et comprend trois volets : (i) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable, (ii) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement et (iii) le volet Etudes et activités spécifiques.

#### **6.3.1. IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable**

Les activités à réaliser, pour chacune des ASUFOR à mettre en place sont : (i) l'accompagnement des usagers dans le processus qui va de la création de L'ASUFOR jusqu'à la reconnaissance juridique et à l'obtention d'une licence d'exploitation délivrée par la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance ( DEM ), (ii) la formation des membres des instances dirigeantes de l'ASUFOR à l'exercice de leurs responsabilités, (iii) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d'un opérateur de maintenance et d'un gérant qui sera formé, (iv) l'appui à l'ASUFOR pour le recrutement et la formation d'un conducteur de forage, (v) un appui-conseil auprès des ASUFOR pour le suivi-évaluation de leurs activités durant une certaine période (6 à 12 mois au moins).

### **6.3.2. IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement**

Cette composante a pour but de mettre en place (i) une gestion durable des édicules publics, et (ii) un environnement favorable d'offre et de demande pour la construction et l'entretien des systèmes d'assainissement individuel.

Les activités liées à l'assainissement communautaire (gestion des édicules publics) comprendront (i) l'identification d'un gérant pour chaque édicule public, (ii) la mise en place d'un système de génération de recettes permettant d'assurer l'entretien des édicules.

Les activités liées à l'assainissement individuel comprendront (i) la sélection, la formation, la motivation et le suivi de l'activité des relais féminins chargés d'une mission d'animation-sensibilisation de proximité en vue de susciter et d'organiser la demande des ménages en système d'assainissement autonome, (ii) l'exécution d'un programme de formation des maîtres d'école et la fourniture de supports pédagogiques en vue de diffuser les bonnes pratiques d'hygiène par le vecteur des enfants, (iii) la sélection, la formation et l'habilitation de maçons à la construction de latrines, (iv) le contrôle de qualité des travaux et le suivi financier du volet assainissement individuel.

### **6.3.3. Etudes et activités spécifiques**

Il s'agit des études hydrogéologiques pour une connaissance approfondie de la qualité et de la disponibilité des eaux souterraines, et celles relatives à un appui-conseil à la Communauté Rurale pour la planification et le suivi-évaluation. Cet appui-conseil à la Communauté Rurale a pour but de renforcer ses capacités à utiliser l'outil PLHA pour la programmation annuelle des opérations, la mise à jour périodique des données dans le cadre du suivi-évaluation et le contrôle de qualité du service fourni par les ASUFOR.

## VII. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

### 7.1. Composante Développement des infrastructures d'eau potable

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'eau potable de la Communauté Rurale est de **1 611 599 000 FCFA**. Le coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10% du montant des fournitures et travaux et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10%.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE**

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA				
		F&T	E&C	Sous TOTAL	I&D	TOTAL
EP-1	Réhabilitation forage de Oulampane, équipement et extension réseau	237 900	23 790	261 690	26 169	287 859
EP-2	Réhabilitation forage de Kandiadiou, construction CE, équipement et extension réseau	212 600	21 260	233 860	23 386	257 246
EP-3	Construction d'une nouvelle AEMV à Balankine nord	171 600	17 160	188 760	18876	207 636
EP-4	Construction d'une nouvelle AEMV à Boukekoum	218 550	21 855	240 405	24 040,5	264 445,5
EP-5	Construction d'une nouvelle AEMV à Diango	260 300	26 030	286 330	28 633	314 963
EP-6	Construction d'une nouvelle AEMV à Owel Kalir	215 950	21 595	237 545	23 754,5	261 299,5
	Construction d'un mini forage à Kafounda	15 000	1 500	16 500	1650	18 150
<b>Total programme</b>		<b>1 331 900</b>	<b>133 190</b>	<b>1 465 090</b>	<b>146 509</b>	<b>1 611 599</b>

### 7.2. Composante Développement des infrastructures d'assainissement

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'assainissement est de **416 724 000 FCFA**. Ce coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10 % des fournitures et travaux, et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10 %.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT**

NOMBR E	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1.000 FCFA				
		F&T	E&C	Sous TOTAL	I&D	TOTAL
	<b>Edicules publics dans</b>					
16	infrastructures scolaires	64 000	6 400	70 400	7 040	77 440
5	Infrastructures sanitaires	20 000	2 000	22 000	2 200	24 200
	<b>Sous total</b>	<b>84 000</b>	<b>8 400</b>	<b>92 400</b>	<b>9 240</b>	<b>101 640</b>
	<b>Systèmes d'assainissement individuel</b>					
1302	Systèmes d'assainissement familiaux	260400	26040	286440	28644	315064
	<b>Sous total</b>	<b>260 400</b>	<b>26 040</b>	<b>286 440</b>	<b>28 644</b>	<b>315 084</b>
<b>Total programme</b>		<b>344 400</b>	<b>34 440</b>	<b>378 840</b>	<b>37884</b>	<b>416 724</b>

### **7.3. Composante Mesures d'accompagnement**

Le coût estimatif de la composante Mesures d'accompagnement de la Communauté Rurale de Oulampane est de **128 300 000 FCFA**, dont 30 000 000 F CFA pour le volet eau potable, 65 100 000 FCFA pour le volet assainissement, et (ii) 30.000.000 FCFA pour le volet Etudes et activités spécifiques.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

N°	intitulé	Coûts estimatifs X 1 000 FCFA	
		Bases de calcul	montant
	IEC et renforcement de capacités eau potable		
ET-1	Services de BE/ONG pour mise en place gestion de l'eau	5.000FCFA / ASUFOR X 6	30 000
	IEC et renforcement de capacités assainissement		
ET-2	Services de BE / ONG pour gestion édicules	200 / édicule X 16 édicules	3 200
ET-3	Services de BE / ONG pour assainissement individuel	50 / système individuel X 1 302	65 100
	Etudes et activités spécifiques		
ET-4	Etudes hydrogéologiques et d'installation des réseaux AEP		- 20 000
ET-5	Appui –conseil à la CR (planification et suivi- évaluation)		- 10 000
<b>Total composante</b>			<b>- 128 300</b>

### **7.4. Récapitulatif et plan de financement**

Le coût total de mise en œuvre du PLHA de la communauté rurale de Oulampane s'élève à **2 156 623 000 FCFA** sur la période 2010-2015, hors financement déjà acquis.

Le financement du PLHA sera couvert par (i) les populations bénéficiaires, (ii) le budget communal, (iii) les partenaires en coopération non gouvernementale, et (iv) l'Etat.

Les ménages s'engagent à apporter une contribution de 10% des investissements du volet assainissement individuel soit un montant de **31 508 400 FCFA** en plus d'un apport en nature pour la réalisation des latrines TCM à fosses alternantes que les ménages ont souhaité acquérir, compte tenu du coût relativement élevé de la TCM.

La communauté rurale mobilisera les ressources d'investissement mises à sa disposition par l'Etat à travers le Fonds d'équipement des collectivités locales, notamment dans le cadre du Programme National de Développement Local (PNDL). Cette contribution de la CR est estimée à 10 % des coûts des édifices publics soit un montant de **10 164 000 FCFA**.

Déduction faite des contributions ci-dessous estimées à **41 672 400 FCFA**, le financement à mobiliser entre 2010 et 2015 auprès de l'Etat et des partenaires en coopération non gouvernementale s'élève à **2 114 950 600 FCFA** sur une période de 5 ans.

## **VIII. PLAN D'ACTION TRIENNAL**

### ***8.1. Projets en cours d'exécution***

Il n'y a aucune opération en cours dans la communauté rurale ni pour le volet hydraulique ni pour le volet assainissement. Le conseil rural compte sur l'Etat sénégalais et les partenaires au développement pour améliorer les accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de leur communauté rurale.

#### ***- Eau potable***

Les opérations prioritaires d'eau potable à lancer dès 2010 sont :

- la construction de quatre (4) nouvelles AEMV à Balankine nord, Boukekoum, Diango et Owel Kalir ;
- la réhabilitation, la construction de CE, l'équipement, la densification et l'extension du réseau du forage de Kandiadiou

### **- Assainissement**

- la construction de vingt et un (21) édicules publics dans les infrastructures socio-économiques ;
- la réalisation de mille trois cents deux (1302) systèmes d'assainissement individuel, de préférence les TCM, quitte aux ménages de réaliser la superstructure, comme apport en nature.

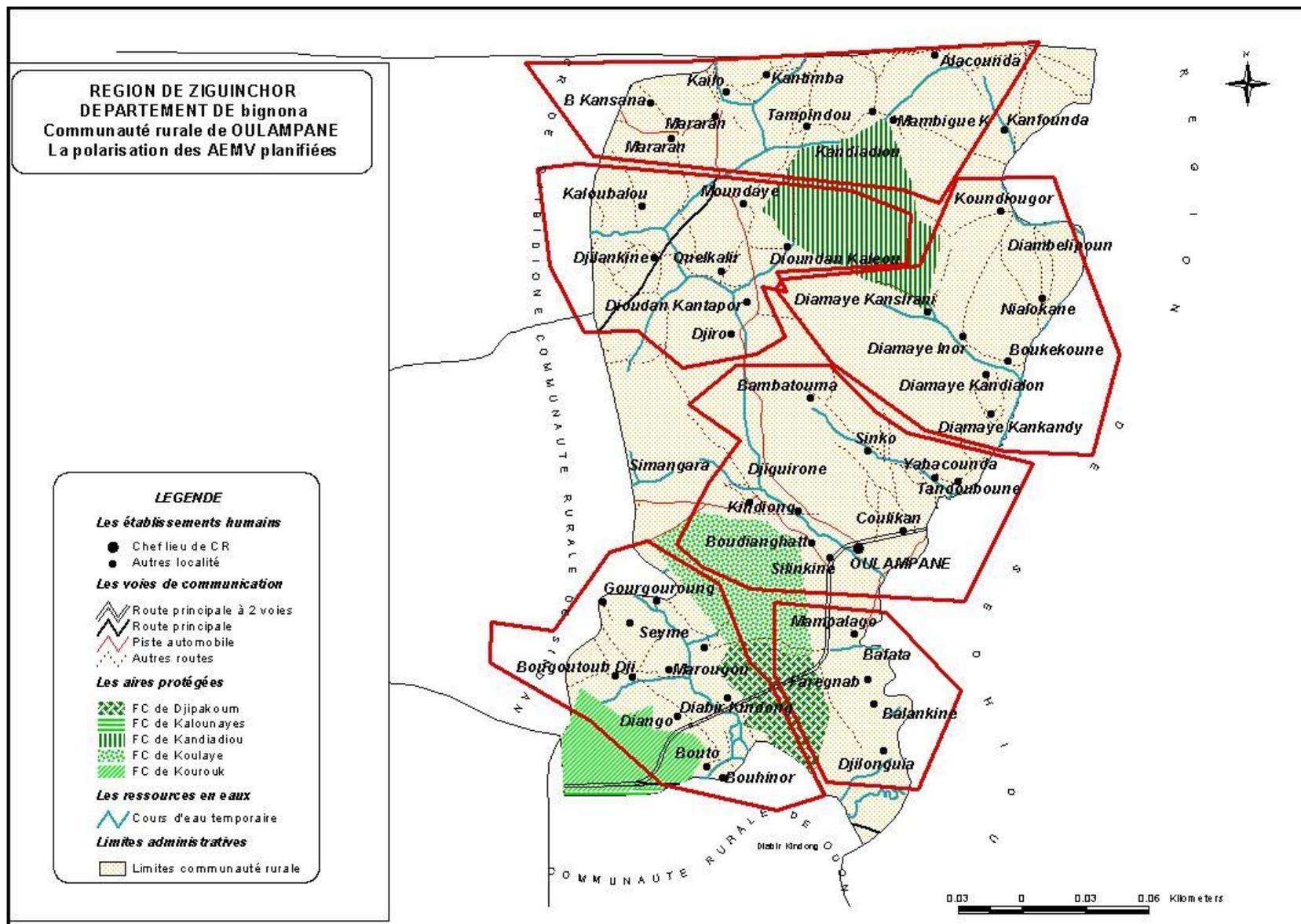
# ANNEXE

## PLAN D'ACTION DE LA CR DE OULAMPANE (EAU POTABLE)

VILLAGES		POPULATION ESTIMEE		TRAVAUX PLANIFIES	CODE INFRASTRUCTURE AEP DE RACCORDEMENT	FINANCEMENT	PERIODE DE REALISATION			
CODE	NOM	2010	2015				2010	2011	2012	ENTRE 2013 ET 2015
02122001	ALACOUNDA	35	36	Raccordement à l'AEMV de Kandiadou	169X0007	ASUFOR				
02122002	BALANKINE	661	692	Construction nouvelle AEMV	AEMV de Balankine	A rechercher				
02122003	BAMBATOUMA	539	565	Raccordement à l'AEMV de Oulampane	231X0021	ASUFOR				
02122004	B KANSANA	42	44	Raccordement à l'AEMV de Kandiadou	169X0007	ASUFOR				
02122005	B MANDOUAR	68	71	Raccordement à l'AEMV de Kandiadou	169X0007	ASUFOR				
02122006	BOUDIANGHATT	87	91	Raccordement à l'AEMV de Oulampane	231X0021	ASUFOR				
02122007	BOUGOUTOUB BANI	389	407	Construction nouvelle AEMV	AEMV Diango	A rechercher				
02122008	BOUGOUTOUB DJINOUBOR	280	293	Construction nouvelle AEMV	AEMV Diango	A rechercher				
02122009	BOUKENOUNE	663	695	Construction nouvelle AEMV	AEMV Boukekoum	A rechercher				
02122010	BOUTO	130	137	Construction nouvelle AEMV	AEMV Diango	A rechercher				
02122011	COULIKAN	32	33	Raccordement à l'AEMV de Oulampane	231X0021	ASUFOR				
02122012	DIABIR KINDIONG	444	465	Construction nouvelle AEMV	AEMV Diango	A rechercher				
02122013	DIAGOPER	184	193	Construction nouvelle AEMV	AEMV Diango	A rechercher				
02122014	DIAMAYE INOR	409	429	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV Boukekoum	ASUFOR				
02122015	DIAMAYE KANDIALON	142	149	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV Boukekoum	ASUFOR				
02122016	DIAMAYE KANKANDY	353	370	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV Boukekoum	ASUFOR				
02122017	DIAMAYE KANSIRANI	220	230	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV Boukekoum	ASUFOR				
02122018	DIANGO	810	849	Construction nouvelle AEMV	AEMV de Diango	A rechercher				
2122020	DIODAN KANTAPOR	84	88	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV de Owel Kalir	ASUFOR				
02122019	DIOUNDAN KALEOU	119	125	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV de Owel Kalir	ASUFOR				
02122021	DJIGUIRONE	72	75	Raccordement à l'AEMV de Oulampane	231X0021	ASUFOR				
02122022	DJILANKINE	166	174	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV de Owel Kalir	ASUFOR				
02122023	DJILONGUEA	1 232	1291	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV de Balankine	ASUFOR				
02122024	DJIPAKOUM	275	288	Construction nouvelle AEMV	AEMV Diango	A rechercher				

02122025	DJIRO	242	253	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV de Owel Kalir	ASUFOR				
02122026	FAREGNAB	459	481	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV de Owel Kalir	ASUFOR				
02122027	GOURGOURONG	261	273	Construction nouvelle AEMV	AEMV Diango	A rechercher				
02122028	GRAND KOULAYE	702	735	Raccordement à l'AEMV de Oulampane	231X0021	ASUFOR				
02122029	KAILO	66	70	Raccordement à l'AEMV de Kandiadiou	169X0007	ASUFOR				
02122030	<b>KALOUBALOUB</b>	162	170	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV de Owel Kalir	ASUFOR				
02122031	KANDIADIOU	435	455	Construction CE, renouvellement équipement et extension du réseau	169X0007	A rechercher				
02122032	KANFOUNDA	270	283	Construction mini forage		A rechercher				
02122033	KANTIMBA	86	90	Raccordement à l'AEMV de Kandiadiou	169X0007	ASUFOR				
02122034	KINDIONG	217	228	Raccordement à l'AEMV de Oulampane	231X0021	ASUFOR				
02122035	KOUNDIOUGOR	211	221	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV Boukekoum	ASUFOR				
02122036	MAMBIGUE KANTA	213	224	Raccordement à l'AEMV de Kandiadiou	169X0007	ASUFOR				
02122037	MANPALAGO	1 191	1248	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV de Balankine	ASUFOR				
02122038	MARARAN	144	151	Raccordement à l'AEMV de Kandiadiou	169X0007	ASUFOR				
02122039	MAROUGOU	437	458	Construction nouvelle AEMV	AEMV Diango	A rechercher				
02122040	MOUNDAYE	276	289	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV de Owel Kalir	ASUFOR				
02122041	NIALOKANE	539	565	Raccordement à la nouvelle AEMV	AEMV Boukekoum	ASUFOR				
02122042	OLAMPANE	2 002	2097	Renouvellement équipement et extension du réseau	231X0021	A rechercher				
02122043	QUEL KALIR	74	78	Construction nouvelle AEMV	AEMV Owzi Kalir	A rechercher				
02122044	SILINKINE	1 381	1446	Raccordement à l'AEMV de Oulampane	231X0021	ASUFOR				
02122045	SINKO	265	277	Raccordement à l'AEMV de Oulampane	231X0021	ASUFOR				
02122046	TAMPINDOU	92	96	Raccordement à l'AEMV de Kandiadiou	169X0007	ASUFOR				
02122047	TANDOUBOUNE	372	390	Raccordement à l'AEMV de Oulampane	231X0021	ASUFOR				
02122048	YABACOUNDA	559	585	Raccordement à l'AEMV de Oulampane	231X0021	ASUFOR				

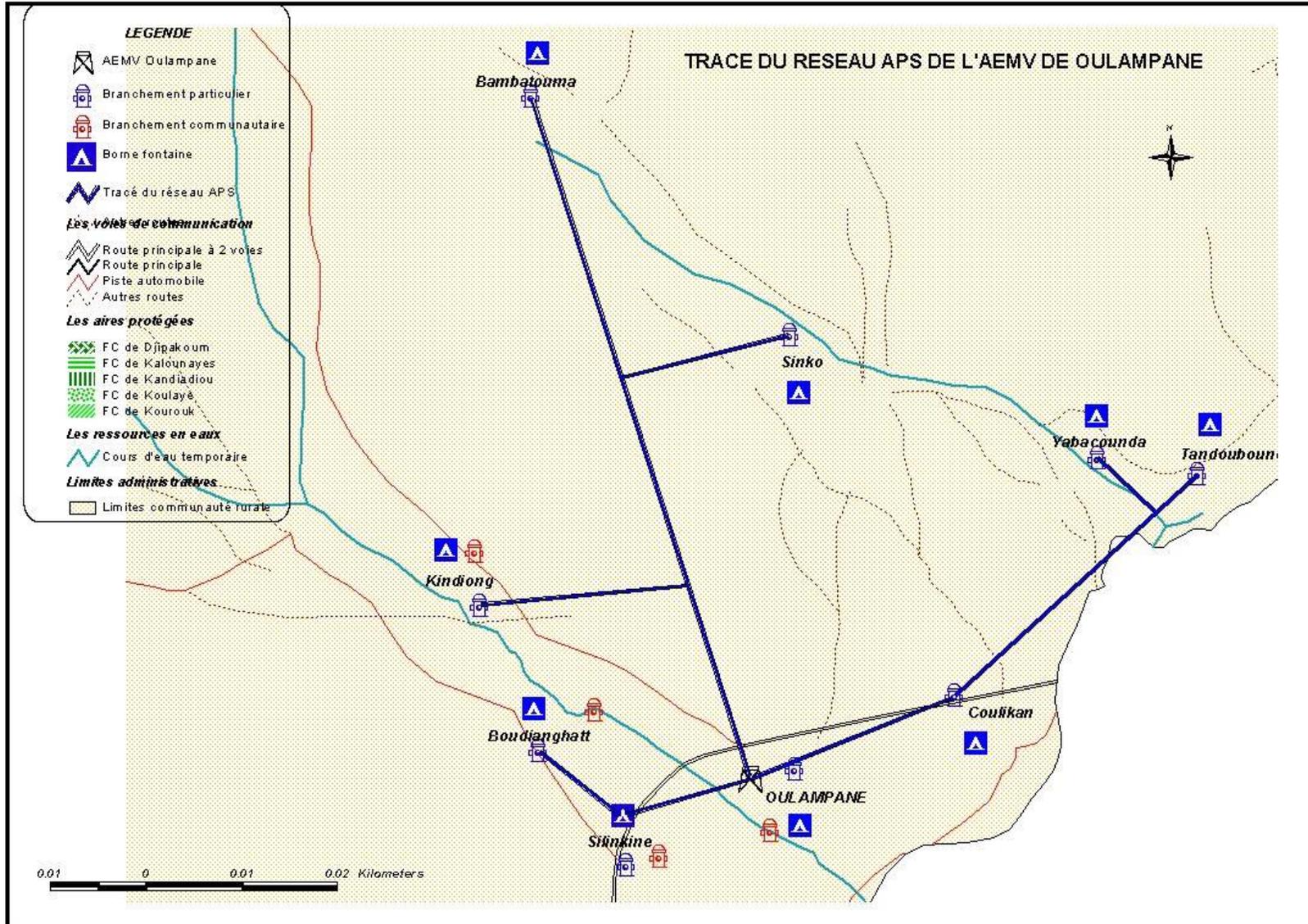
## CARTOGRAPHIE DE LA POLARISATION DES AEMV PLANIFIEES



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02120	OULAMPANE	ZIGUINCHOR	1					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Renouvellement équipement et extension du réseau du forage de Oulampane								
<b>Observations :</b> le forage est en panne								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02122042	Oulampane	2097	3000	-	73,40	120	-	
02122003	Bambatouma	565	-	-	19,78	-		
02122006	Boudiaghatt	91	-	-	3,19	-		
02122011	Coulikan	33	-	-	1,16	-		
02122021	Djiguirone	75	-	-	2,63	-		
02122028	Grand Koulaye	735	-	-	25,73	-		
02122034	Kindiong	228	-	-	7,98	-		
02122044	Silinkine	1446	-	-	50,61	-		
02122045	Sinko	277	-	-	9,70	-		
02122047	Tandouboune	390	-	-	13,65	-		
02122048	Yabacounda	585	-	-	20,48	-		
<b>Total</b>	-	<b>6523</b>	<b>3511,7</b>	-	<b>228,27</b>	<b>120</b>		

QUANTITATIFS ET COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX						
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total	
BR	Borne fontaine	u	11	500 000	5 500 000	
BC	Branchements communautaires	u	5	150 000	750 000	
BP	Branchement particulier	u	135	50 000	6 750 000	
AB	Abreuvoir	u	2	2 500 000	6 000 000	
CP	Canalisation de transport	ml	20 000	6 000	120 000 000	
CS	Canalisation de distribution	ml	12 000	4 000	48 000 000	
LMT	Ligne d'alimentation électrique MT	ml	2 000	12 000	24 000 000	
MTBT	Poste transformateur MT / BT	u	1	5 000 000	5 000 000	
EPI	Electropompe immergée	u	1	4 000 000	4 000 000	
-	Achèvement des travaux	-	forfait	16 000 000	16 000 000	
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	14	100 000	1 400 000	
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000	
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>237 900 000</b>	
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>23 790 000</b>	
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>26 169 000</b>	
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>287 859 000</b>	

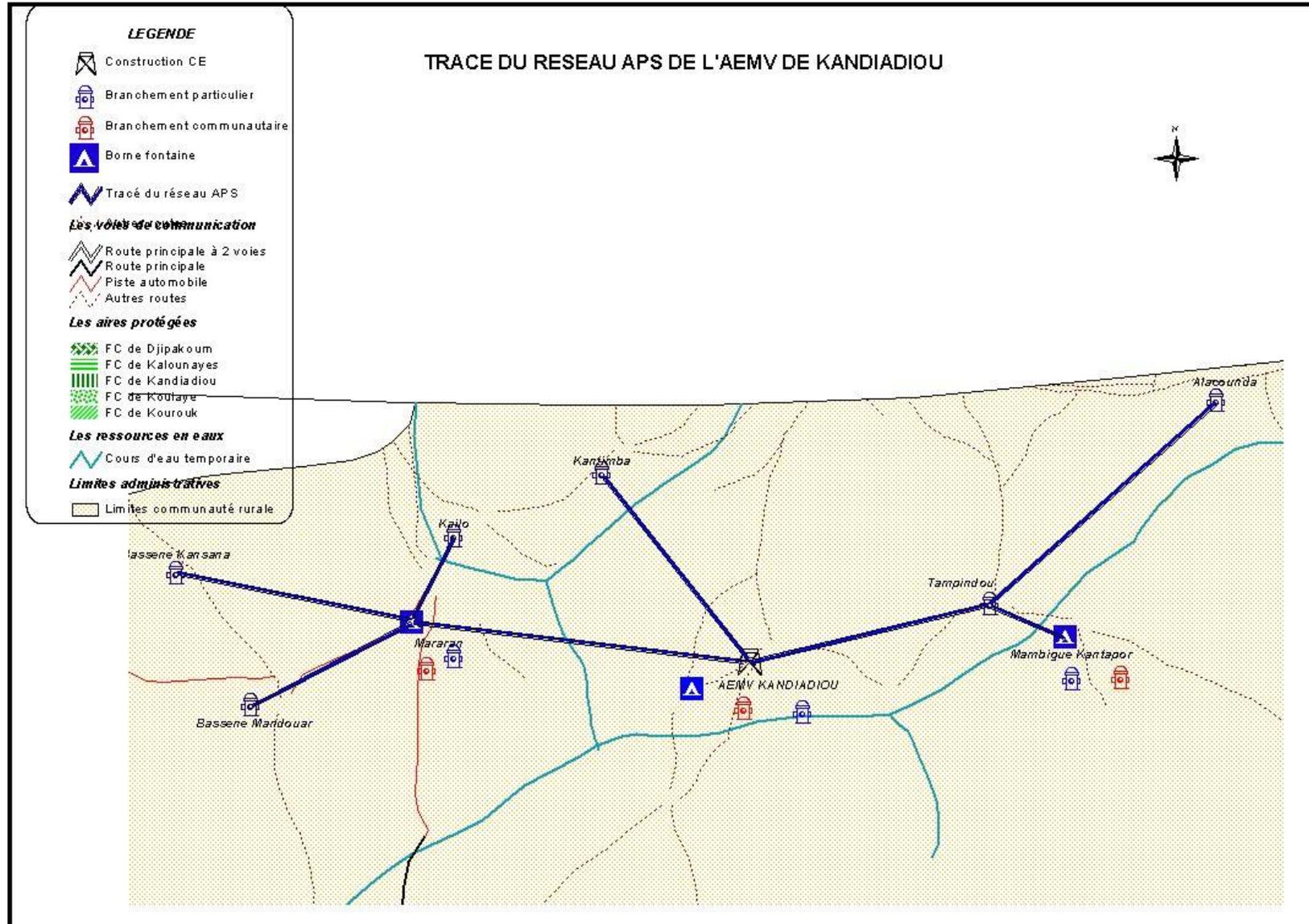
## TRACE DU RESEAU APS DE OULAMPANE



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02120	OULAMPANE	ZIGUINCHOR	2					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Construction CE, renouvellement équipement et extension du réseau du forage de Kandiadiou								
<b>Observations :</b> il s'agit d'un forage pastoral avec un château d'eau à ras ke sol qui n'est pas fonctionnel faute d'équipement d'exhaure								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02122001	Alacounda	36	4000	-	1,3	160	-	161,3
02122004	Bassene Kansana	44	-	-	1,5	-	-	1,5
02122005	Bassene Mandouar	71	-	-	2,5	-	-	2,5
02122029	Kailo	70	-	-	2,5	-	-	2,5
02122031	Kandiadiou	455	-	-	15,9	-	-	35,9
02122033	Kantimba	80	-	-	2,8	-	-	2,8
02122036	Mambigue Kantapor	224	-	-	7,8	-	-	7,8
02122038	Mararan	151	-	-	5,3	-	-	5,3
02122046	Tampindou	96	-	-	3,4	-	-	3,4
<b>Total</b>	-	<b>1227</b>	<b>500</b>	-	<b>43</b>	<b>160</b>	-	<b>203</b>

QUANTITATIFS ET COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX					
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
BR	Borne fontaine	u	3	500 000	1 500 000
BC	Branchements communautaires	u	2	150 000	300 000
BP	Branchement particulier	u	22	50 000	1 100 000
AB	Abreuvoir	u	4	2 500 000	10 000 000
PO	Potence à charette	u	1	1500000	1 500 000
CP	Canalisation de transport	ml	16 000	6 000	96 000 000
CS	Canalisation de distribution	ml	10 000	4 000	40 000 000
CE	Château d'eau 100/15	u	1	35000000	35 000 000
GE	Groupe electrogene	u	1	6000000	6 000 000
EPI	Electropompe immergée	u	1	4 000 000	4 000 000
-	Achèvement des travaux	-	forfait	16 000 000	16 000 000
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	7	100 000	700 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>212 600 000</b>
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>21 260 000</b>
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>23 386 000</b>
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>257 246 000</b>

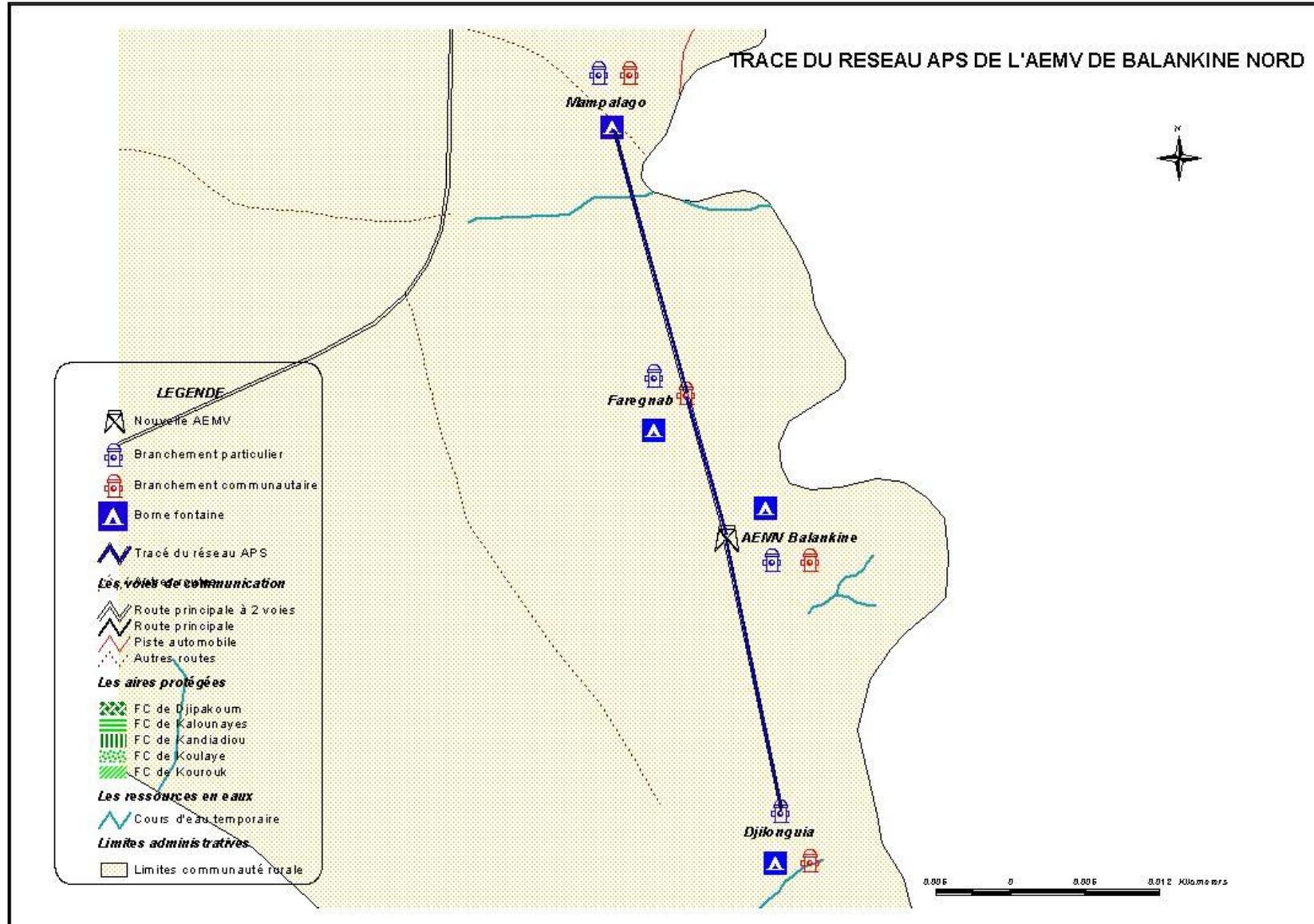
## TRACE RESEAU APS DE KANDIADIOU



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02120	OULAMPANE	ZIGUINCHOR	3					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Constriction nouvelle AEMV à Balankine Nord								
<b>Observations :</b>								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02122002	Balankine	692	3000	-	24,2	120	-	144,2
02122023	Djilonguia	1291		-	45,2		-	45,2
02122026	Faregnab	481		-	16,8		-	16,8
02122037	Mampalago	1248		-	43,7		-	43,7
<b>Total</b>	-	<b>3712</b>	<b>3000</b>	-	<b>129,9</b>	<b>120</b>	-	<b>250</b>

QUANTITATIFS ET COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX						
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total	
BR	Borne fontaine	u	6	500 000	3 000 000	
BC	Branchements communautaires	u	7	150 000	1 050 000	
BP	Branchement particulier	u	127	50 000	6 350 000	
AB	Abreuvoir	u	3	2 500 000	7 500 000	
CP	Canalisation de transport	ml	6 000	6 000	36 000 000	
CS	Canalisation de distribution	ml	4 000	4 000	16 000 000	
CE	Château d'eau 100/15	u	1	35000000	35 000 000	
GE	Groupe electrogene	u	1	6000000	6 000 000	
EPI	Electropompe immergée	u	1	4 000 000	4 000 000	
CAB	Cabine de pompage	u	1	3 500 000	3 500 000	
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000	
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000	
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000	
-	Achèvement des travaux	-	forfait	16 000 000	16 000 000	
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	9	100 000	900 000	
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000	
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>171 600 000</b>	
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>17 160 000</b>	
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>18 876 000</b>	
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>207 636 000</b>	

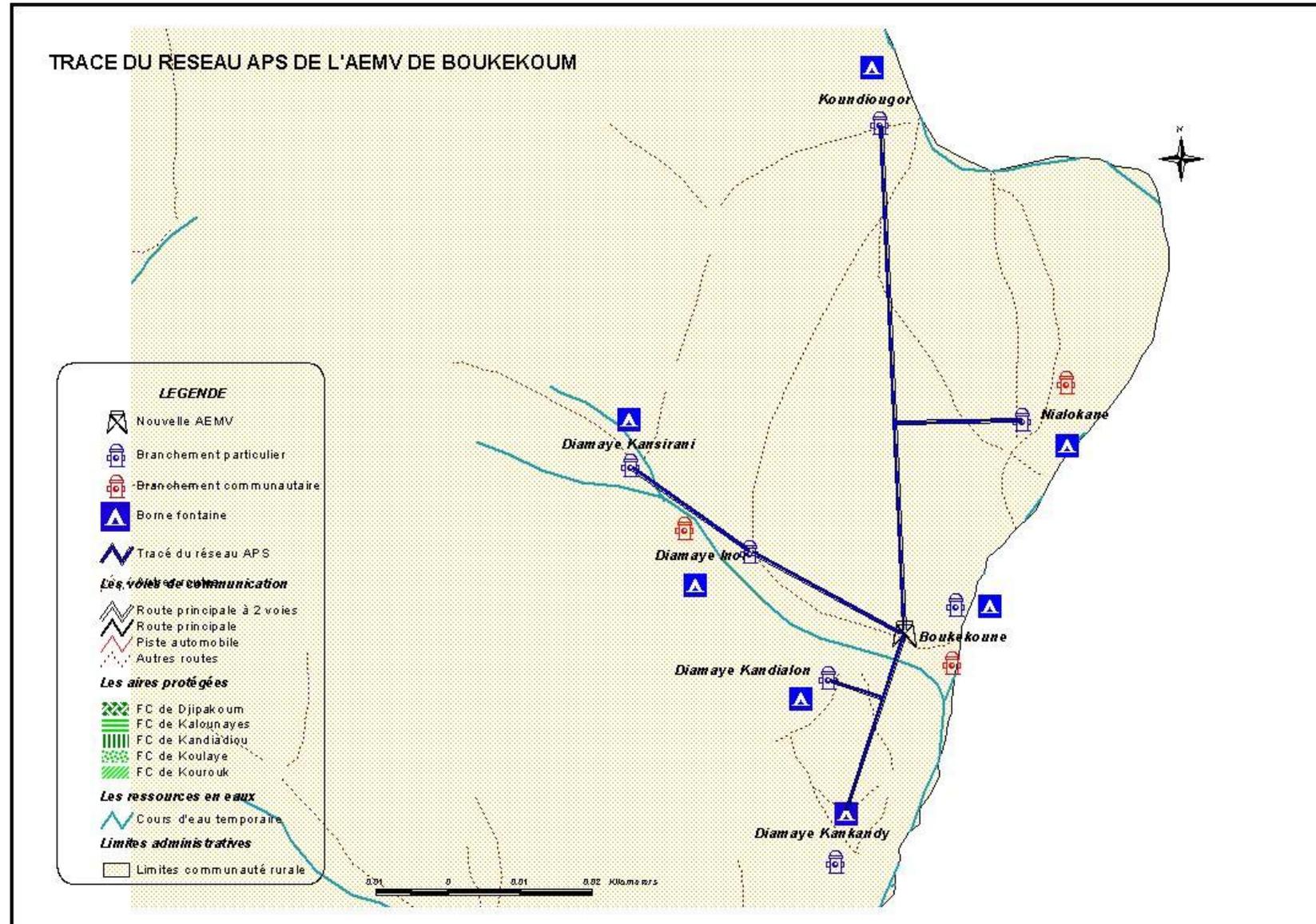
## TRACE DU RESEAU APS DE BALANKINE NORD



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02120	OULAMPANE	ZIGUINCHOR	4					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Constriction nouvelle AEMV à Boukekoum								
<b>Observations :</b>								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02122009	Boukekoum	695	2000		24,33	80		104,33
02122014	Diamaye Inor	429			15,02			15,02
02122015	Kandialon	149			5,22			5,22
02122016	Kankandy	370			12,95			12,95
02122017	Diamaye Kassiran	230			8,05			8,05
02122035	Koudiounghor	221		-	7,73			7,73
02122041	Nialokane	565			19,78			19,78
<b>Total</b>	-	<b>2659</b>	<b>2000</b>	-	<b>93,06</b>	<b>80</b>	-	<b>173</b>

QUANTITATIFS ET COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX					
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
BR	Borne fontaine	u	7	500 000	3 500 000
BC	Branchements communautaires	u	3	150 000	450 000
BP	Branchement particulier	u	38	50 000	1 900 000
AB	Abreuvoir	u	2	2 500 000	5 000 000
CP	Canalisation de transport	ml	13 000	6 000	78 000 000
CS	Canalisation de distribution	ml	7 000	4 000	28 000 000
CE	Château d'eau 100/15	u	1	35000000	35 000 000
GE	Groupe electrogene	u	1	6000000	6 000 000
EPI	Electropompe immergée	u	1	4 000 000	4 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	3 500 000	3 500 000
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000
-	Achèvement des travaux	-	forfait	16 000 000	16 000 000
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	9	100 000	900 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>218 550 000</b>
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>21 855 000</b>
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>24 040 500</b>
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>264 445 500</b>

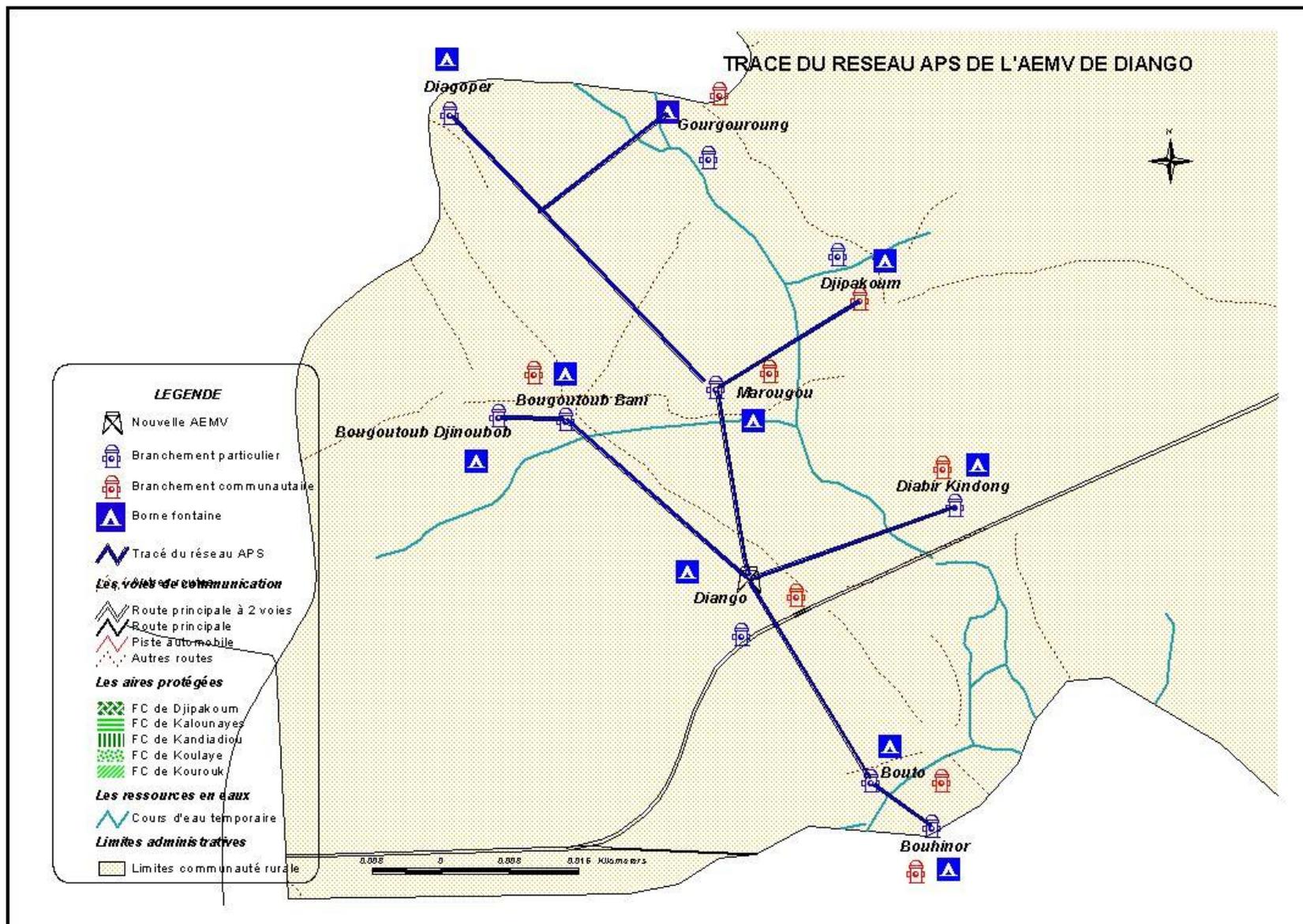
## TRACE DU RESEAU APS DE BOUKEKOU



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02120	OULAMPANE	ZIGUINCHOR	5					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Constriction nouvelle AEMV à Diango								
<b>Observations :</b>								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02122007	Bougoutoub Bani	407	2000		14,25	80		134,25
02122008	Bougoutoub Djinoubor	293			10,26			10,26
02122010	Bouto	137			4,80			4,80
02122012	Diabir Kindiong	465			16,28			16,28
02122013	Diagoper	193			6,76			6,76
02122018	Diango	849			29,72			29,72
02122024	Djipakoum	288			10,08			10,08
02122027	Gourgourong	273		-	9,56			9,56
02122039	Marougou	458			16,03			16,03
<b>Total</b>	-	<b>3363</b>	<b>2000</b>	-	<b>117,71</b>	<b>80</b>		<b>198</b>

QUANTITATIFS ET COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX					
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
BR	Borne fontaine	u	9	500 000	4 500 000
BC	Branchements communautaires	u	7	150 000	1 050 000
BP	Branchement particulier	u	45	50 000	2 250 000
AB	Abreuvoir	u	2	2 500 000	5 000 000
PO	Potence à charette	u	1	1500000	1 500 000
CP	Canalisation de transport	ml	18 000	6 000	108 000 000
CS	Canalisation de distribution	ml	9000	4 000	36 000 000
CE	Château d'eau 100/15	u	1	35000000	35 000 000
GE	Groupe electrogene	u	1	6000000	6 000 000
EPI	Electropompe immergée	u	1	4 000 000	4 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	3 500 000	3 500 000
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000
-	Achèvement des travaux	-	forfait	16 000 000	16 000 000
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	12	100 000	1 200 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>260 300 000</b>
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>26 030 000</b>
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>28 633 000</b>
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>314 963 000</b>

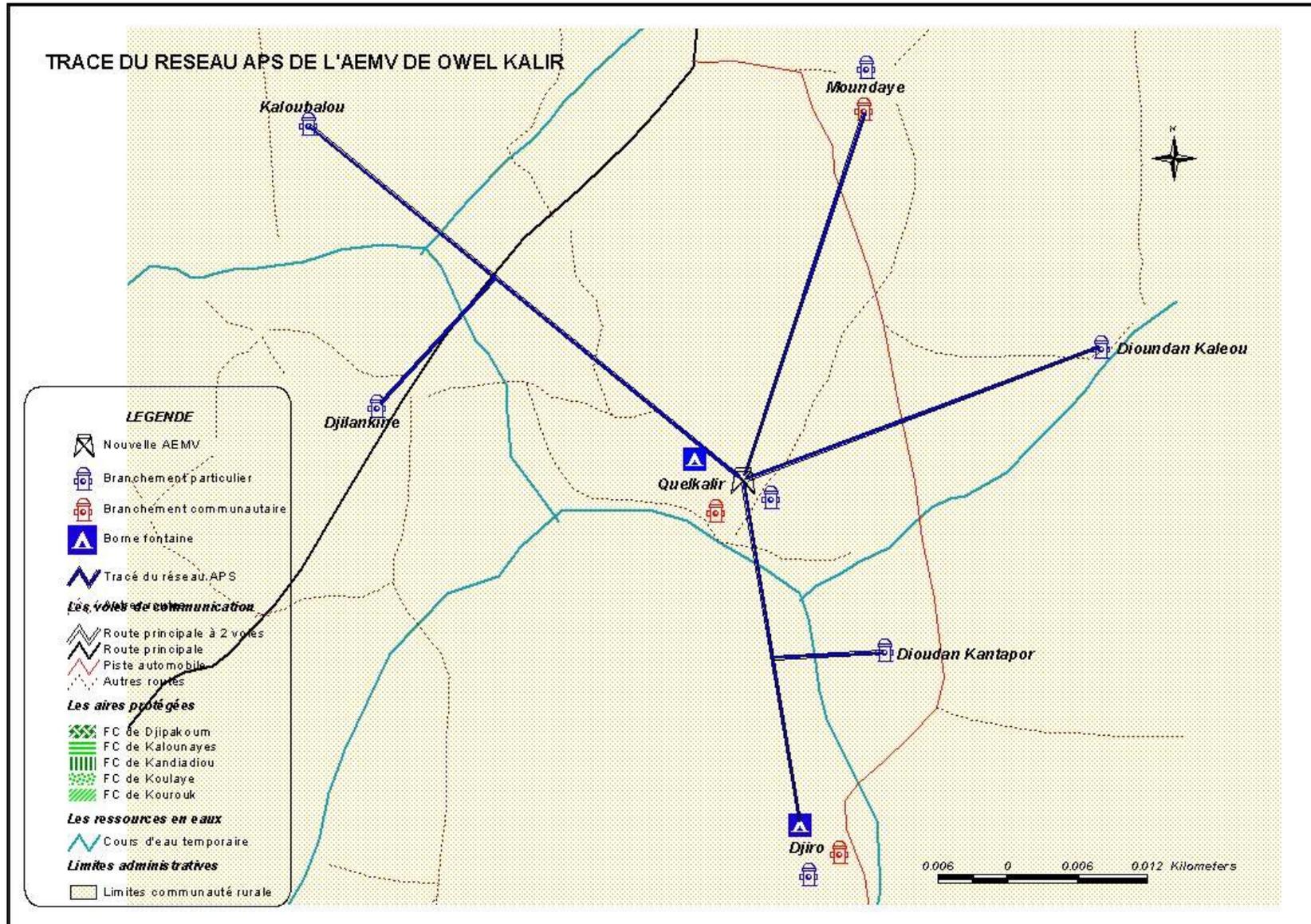
## TRACE DU RESEAU APS DE DIANGO



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02120	OULAMPANE	ZIGUINCHOR	6					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Constriction nouvelle AEMV à Owel Kalir								
<b>Observations :</b>								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
2122020	Dioudan Kantapor	88	3000		3,08	120		123,08
02122019	Dioundan Kaleou	125			4,38			4,38
02122022	Djilankine	174			6,09			6,09
02122025	Djiro	253			8,86			8,86
02122030	Kaloubaloub	170			5,95			5,95
02122040	Moundiaye	289			10,12			10,12
02122043	Owel Kalir	78			2,73			2,73
<b>Total</b>	-	<b>1177</b>	<b>3000</b>	-	<b>41,20</b>	<b>120</b>		<b>161</b>

QUANTITATIFS ET COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX					
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
BR	Borne fontaine	u	2	500 000	1 000 000
BC	Branchements communautaires	u	4	150 000	600 000
BP	Branchement particulier	u	39	50 000	1 950 000
AB	Abreuvoir	u	3	2 500 000	7 500 000
PO	Potence à charette	u	1	1500000	1 500 000
CP	Canalisation de transport	ml	13 000	6 000	78 000 000
CS	Canalisation de distribution	ml	6000	4 000	24 000 000
CE	Château d'eau 100/15	u	1	35000000	35 000 000
GE	Groupe electrogene	u	1	6000000	6 000 000
EPI	Electropompe immergée	u	1	4 000 000	4 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	3 500 000	3 500 000
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000
-	Achèvement des travaux	-	forfait	16 000 000	16 000 000
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	6	100 000	600 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>215 950 000</b>
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>21 595 000</b>
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>23 754 500</b>
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>261 299 500</b>

## TRACE DU RESEAU APS DE OWEL KALIR



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02120	OULAMPANE	ZIGUINCHOR	7					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Constriction mini forage à Kafounda								
<b>Observations :</b>								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
2122020	Kafounda	221	1000		8	40		48

QUANTITATIFS ET COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX						
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total	
Pemé	Forage avec PMH	u	1	15000000	15000000	
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>15 000 000</b>	
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>1 500 000</b>	
<b>Imprévis et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>1 650 000</b>	
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>18 150 000</b>	

Ziguinchor, le 29/11/2010

### Avis de Non- Objection

Nous soussignons, Monsieur **Lamine Bodian**, chef de la Division régionale de l'hydraulique de Ziguinchor et Monsieur **Ndiogou NDONG**, chef du service de l'assainissement, certifions que toutes les observations faites ont été intégrées dans la version finale du **PLHA** de la communauté rurale de **OULAMPANE**, réalisé donc de manière participative dans le cadre du programme **PEPAM / USAID**. A ce titre, les projets retenus sont valables pour exécution en ce sens qu'ils sont en harmonie avec les objectifs du millénaire en eau potable et en assainissement et avec les préoccupations des populations, exprimées dans leur Plan Local de Développement (**PLD**)



Le chef de la division régionale  
de l'hydraulique



**Analyse:** Délibération portant adoption du plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA) de la communauté rurale de Oulampane

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 72 – 02 du 1<sup>er</sup> février 1972 portant organisation de l'administration territoriale et locale, modifiée ;
- Vu la loi 96 -06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales ;
- Vu la loi 96- 07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux Régions, aux Communes et aux Communautés Rurales ;
- Vu le procès verbal en date du 06 avril 2009 portant élection du Président du Conseil Rural et des deux vices présidents ;

Vu le procès verbal en date du 12 novembre 2010 portant validation du plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA) de la communauté rurale de Oulampane

**Le Conseil Rural délibère :**

**Article premier :** Le Conseil Rural a adopté à l'unanimité le plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA) de la communauté rurale de Oulampane.

**Article deux :** La présente délibération prend effet à compter de la date de signature et sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Oulampane, le 12 novembre 2010

**Le Président du Conseil Rural**

  
Boubacar Bodian

DEPARTEMENT DE BIGNONA  
COMMUNAUTÉ RURALE  
OULAMPANE  
ARRONDISSEMENT DE SINDIAN

**Ampliations :**

- Sous- préfet
- Partenaires
- Archives – chrono

DEPARTEMENT DE BIGNONA  
ARRONDISSEMENT DE SINDIAN  
SOUS-PREFECTURE

N 000/AS/SP

Analyse : Arrêté portant  
Approbation du plan local  
d'hydraulique et d'assainissement (PLHA)  
De la communauté rurale d'Oulampane.

**LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT**

- Vu la constitution
- Vu la loi n°72-02 du 1<sup>er</sup> février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale, modifiée
- Vu la loi n°96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétence aux régions, communes et aux communautés rurales.
- Vu le décret n°66-458 du 17 juin 1966 portant règlement sur la comptabilité publique de l'Etat, modifié ;
- Vu le décret 72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscription administrative des chefs de village, modifié.
- Vu le décret n°2008-745 du 10 juillet 2008 portant nomination du Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sindian.
- Vu le procès verbal du 12 novembre 2010 de la délibération du Conseil Rural de Oulampane.

**ARRETE**

Article premier: Est approuvée La délibération du Conseil Rural d'Oulampane en date du **12 novembre 2010** portant adoption du plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA) de la communauté rurale.

Article 2: Le Président du Conseil Rural de Oulampane est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ampliation

- Préfet
- Cabinet MSA
- CRO

Fait à Sindian, le 29 novembre 2010

Le Sous-Préfet  
  
Amadou Lamine SY